



**navya**  
be fluid

Une longueur d'avance sur le  
marché du véhicule autonome

*Le présent document ne doit pas être diffusé, ni directement, ni indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

## NAVYA lance son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris

- **Montant de l'Offre : 51,3 M€, dont une augmentation de capital de 50,0 M€ (pouvant être portée à un maximum de 57,5 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et à un maximum de 66,1 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation)**
- **Engagements de souscription irrévocables en numéraire des actionnaires historiques (FPCI Robolution Capital 1 (géré par 360 Capital Partners), Keolis, Valeo et Gravitation) à hauteur d'un montant total d'environ 8,6 M€**
- **Fourchette Indicative de Prix : 9,00 € à 12,00 € par action**
- **Période de souscription : du 12 juillet 2018 au 18 juillet 2018 (inclus) pour l'Offre à Prix Ouvert (jusqu'au 19 juillet 2018 pour le Placement Global)**
- **Détermination du prix de l'Offre : le 19 juillet 2018**
- **Début des négociations des actions de NAVYA sur le marché réglementé d'Euronext Paris (sous la forme de promesses d'actions) : le 20 juillet 2018**
- **Règlement-livraison : le 23 juillet 2018**

**Paris, France, le 12 juillet 2018** - NAVYA (la « **Société** »), un leader des véhicules autonomes et des nouvelles solutions de mobilité intelligente et partagée, annonce le lancement de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment B).

L'autorité des marchés financiers (« **AMF** ») a apposé le visa numéro 18-309 en date du 11 juillet 2018 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions de la Société, comprenant un document de base (en anglais) enregistré le 5 juin 2018 sous le numéro I.18-048, une note d'opération (en anglais) et un résumé du prospectus (en français et en anglais) (inclus dans la note d'opération) (le « **Prospectus** »).

La fourchette indicative de prix a été fixée entre 9,00 € et 12,00 € par action (la « **Fourchette Indicative du Prix de l'Offre** »). Le premier jour de cotation sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous la forme de promesses d'actions devrait être le 20 juillet 2018.

**Christophe Sapet, Président du Directoire de NAVYA, déclare :** « Je suis très heureux d'annoncer le lancement de l'introduction en bourse de NAVYA sur le marché réglementé d'Euronext Paris, une étape majeure de notre développement soutenu. NAVYA est à la pointe de la révolution de la mobilité autonome urbaine. Les fonds que nous souhaitons lever nous permettront de conserver notre leadership technologique, de développer notre organisation et d'investir dans des marchés connexes stratégiques. Nous préparerons ainsi une adoption plus large de nos



**navya**  
be fluid

Une longueur d'avance sur le  
marché du véhicule autonome

*Le présent document ne doit pas être diffusé, ni directement, ni indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*solutions tout en poursuivant notre expansion internationale pour devenir un leader mondial du véhicule autonome. »*

### **Raisons de l'Offre**

L'Offre et l'admission des actions aux négociations sur Euronext Paris ont pour objectif de permettre au Groupe de financer sa stratégie de développement qui vise, par ordre décroissant de priorité, à:

- 1) maintenir sa position de leader technologique via des investissements dans des logiciels et dans la recherche et le développement ;
- 2) capitaliser sur le potentiel de croissance du marché des véhicules autonomes en élargissant ses équipes commerciales et marketing ;
- 3) soutenir sa croissance en augmentant sa capacité de production ; et
- 4) investir dans des marchés connexes et suivre des opportunités de croissance externe.

### **Principaux atouts de NAVYA**

Fort de plus de 200 salariés en France (à Paris et à Lyon) et aux États-Unis (à Saline, Michigan) et d'une combinaison unique de technologies robotiques, numériques et automobiles de pointe, NAVYA s'est dotée d'atouts clés pour devenir un acteur majeur sur le marché du véhicule autonome et des solutions de mobilité partagées et intelligentes.

#### [Une technologie de pointe éprouvée en conditions réelles](#)

Les équipes R&D de NAVYA comptent parmi les plus expérimentées au monde dans le domaine du véhicule autonome, avec un centre de R&D à Paris et un centre d'ingénierie à Vénissieux, près de Lyon. Au 31 mars 2018, NAVYA comptait 61 collaborateurs dédiés au développement de ses véhicules autonomes. Capitalisant sur plus de dix années de R&D, NAVYA a développé en interne une expertise technologique de haut niveau qu'elle met en œuvre au niveau de ses véhicules autonomes, dont notamment ses systèmes propriétaires de cartographie en trois dimensions, de localisation, d'apprentissage approfondi et de détection d'obstacles, de pilotage et de prise de décision, de sécurité et de gestion de flottes.

Les véhicules autonomes de NAVYA utilisent des capteurs, permettant une lecture extrêmement précise de l'environnement, grâce notamment à des caméras et des LiDAR de haute précision. La redondance d'informations des capteurs permet de multiplier les vérifications au niveau de chacune des fonctions, assurant ainsi une très grande fiabilité des véhicules. Depuis son centre de supervision à Villeurbanne, en France, NAVYA suit en permanence les informations émises par ses véhicules autonomes en opération.



*Le présent document ne doit pas être diffusé, ni directement, ni indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

### [Un business model axé sur le marché rapidement monétisable des navettes autonomes avec le potentiel des robot-taxis en supplément](#)

La navette AUTONOM SHUTTLE de NAVYA vise principalement une exploitation dans l'enceinte de sites privés<sup>1</sup>.

Le marché des sites privés est déjà accessible aux constructeurs de véhicules autonomes qui peuvent y opérer sans contrainte réglementaire, tandis que tous les constructeurs de véhicules autonomes, dont NAVYA, dépendent de l'évolution du cadre réglementaire pour faire rouler leurs véhicules sur les voies publiques.

Les ventes du robot-taxi AUTONOM CAB, le premier robot-taxi sur le marché, s'appuieront sur les partenariats conclus par NAVYA, notamment avec Keolis aux États-Unis et en France, et avec RAC en Australie. Ces partenariats permettront à NAVYA de déployer des flottes de véhicules en centre-ville une fois que le cadre réglementaire aura été défini. Dans la mesure où il est seul sur le marché à ce jour, le robot-taxi AUTONOM CAB bénéficie d'une longueur d'avance sur la concurrence. Cette avance sera mise à profit par NAVYA pour cibler les meilleures localisations pour le déploiement de son robot-taxi AUTONOM CAB. De nombreux pays s'attèlent actuellement à l'adaptation de leur cadre réglementaire afin de faciliter le développement du véhicule autonome. La Société ignore toutefois si et quand ledit cadre réglementaire évoluera suffisamment pour permettre l'exploitation à grande échelle des véhicules autonomes de niveau 5<sup>2</sup> sur les voies publiques.

Outre les ventes de véhicules, le chiffre d'affaires de NAVYA provient des services fournis aux clients, à savoir notamment les licences de logiciels et de cartographie, et les services de supervision, d'entretien et de gestion de flottes. En 2017, les ventes de véhicules ont représenté 90% du chiffre d'affaires de NAVYA, les 10% restants provenant des services. La Société estime que le chiffre d'affaires généré par les services est appelé à croître au cours des prochains exercices, au rythme du déploiement de sa flotte de véhicules autonomes.

### [Une approche très intégrée au cœur d'un écosystème de partenariats industriels et de déploiements](#)

Grâce à des partenariats industriels et commerciaux clés, NAVYA a atteint un haut degré d'intégration à chaque étape, depuis la création de ses véhicules autonomes jusqu'à leur mise en service, y compris pour leur construction et leur commercialisation. NAVYA est associée avec l'équipementier automobile Valeo depuis 2016. Ce partenariat est basé sur l'intégration de la technologie et des matériels de Valeo dans les véhicules fabriqués par NAVYA, et sur l'optimisation du traitement des données recueillies par les capteurs.

NAVYA a par ailleurs conclu des partenariats pour le déploiement et la maintenance de ses véhicules, avec plusieurs intervenants dont Keolis, RAC, ST Kinetics, Semler et SB Drive. Les

---

<sup>1</sup> Les sites privés désignent notamment les sites industriels, aéroports, universités, parcs de loisirs, centres de congrès, ports, centres commerciaux, hôpitaux, sites touristiques, bases militaires, technopoles et espaces résidentiels ou communautaires

<sup>2</sup> L'autonomie de niveau 5 caractérise les véhicules entièrement automatisés pouvant se passer de conducteur.



**NAVYA**  
be fluid

Une longueur d'avance sur le  
marché du véhicule autonome

*Le présent document ne doit pas être diffusé, ni directement, ni indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

partenariats avec Keolis et avec RAC, en particulier, seront des leviers très importants pour le déploiement du robot-taxi AUTONOM CAB.

La présence significative au capital de la Société de Valeo et Keolis atteste de l'engagement de ces partenaires aux côtés de NAVYA.

## **Modalités de l'Offre**

### Structure de l'Offre

Les actions seront offertes dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** ») comprenant :

- un placement global (le « **Placement Global** ») principalement destiné aux investisseurs institutionnels, qui comprendra :
  - o un placement privé en France ; et
  - o un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique aux qualified institutional buyers en vertu de la Règle 144A du U.S. Securities Act de 1993, tel qu'amendé (le « **Securities Act** ») et à l'extérieur des États-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du Securities Act ; et
- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou « **OPO** »). Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Offre.

### Montant de l'Offre

L'Offre consiste en:

- un maximum de 5.555.555 actions nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du prix de l'Offre) pour un montant de 50,0 millions d'euros (prime d'émission incluse), pouvant être porté à un nombre maximum de 6.388.888 actions nouvelles à émettre en cas d'exercice intégral de la clause d'extension (les « **Actions Nouvelles** »), et augmenté d'un nombre maximum de 958.333 actions nouvelles supplémentaires à émettre en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** »), soit un nombre maximum de 7.347.221 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation; et
- un maximum de 141.348 actions existantes (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) pour un montant de 1,3 million d'euros cédées par M. Christophe Sapet (les « **Actions Cédées** »), en vue de financer l'exercice de ses 149.500 BSPCE (bons de souscription de parts de créateur d'entreprise) et le paiement des frais et commissions applicables.



**nauya**  
be fluid

Une longueur d'avance sur le  
marché du véhicule autonome

*Le présent document ne doit pas être diffusé, ni directement, ni indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

#### Fourchette Indicative du Prix de l'Offre

La Fourchette Indicative du Prix de l'Offre est comprise entre 9,00 € et 12,00 € par action.

Le prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette Fourchette Indicative du Prix de l'Offre. La Fourchette Indicative du Prix de l'Offre pourra être modifiée à tout moment jusqu'au jour prévu pour la fixation du prix de l'Offre (inclus). En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre ou de fixation du prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de participation à l'OPO sera ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse annonçant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres de souscription émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre sans restriction, ou, à défaut, la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre pourra être abaissée sans restriction, en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre.

#### Engagements d'abstention et de conservation

La Société prendra un engagement d'abstention et de conservation pendant la période débutant à la date de signature du contrat de garantie jusqu'à la date (inclusive) qui est 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Offre, sans l'accord préalable écrit des établissements garants, sous réserve de certaines exceptions.

FPCI Robolution Capital 1, Gravitation, Paris Region venture Fund, Valeo Bayen et Keomotion prendront un engagement d'abstention et de conservation pendant la période débutant à la date de signature du contrat de garantie et jusqu'à la date (inclusive) qui est 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Offre, sans l'accord préalable écrit des établissements garants, sous réserve de certaines exceptions.

DV Investissements prendra un engagement d'abstention et de conservation, sous réserve de certaines exceptions, pendant la période débutant à la date de signature du contrat de garantie et jusqu'à la date (inclusive) qui est (A) 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Offre, concernant au maximum 50% de toutes participations qu'elle détient, représentant 50% du total des actions de la Société qu'elle détient dans toutes sociétés du Groupe et (B) 365 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Offre, concernant le solde de toutes participations qu'elle détient dans toutes sociétés du Groupe après application de la clause (A) ci-dessus.

M. Christophe Sapet, en ce qui concerne les actions qu'il détient lui-même, et cinq autres dirigeants (Jérôme Rigaud (directeur des opérations), Frank Maccary (directeur financier), Pascal Lecuyot (directeur de la technologie), Henri Coron (directeur du développement commercial) et Nicolas de Crémiers (chef du marketing)), en ce qui concerne les BSPCE et options de souscription d'actions qu'ils détiennent et les actions susceptibles d'être émises suite à l'exercice de ces BSPCE et options de souscription d'actions, prendront un engagement



**navya**  
be fluid

Une longueur d'avance sur le  
marché du véhicule autonome

*Le présent document ne doit pas être diffusé, ni directement, ni indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

d'abstention et de conservation pendant la période débutant à la date de signature du contrat de garantie et jusqu'à la date (inclusive) qui est 365 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Offre, sans l'accord préalable écrit des établissements garants, sous réserve de certaines exceptions.

### Produit brut et produit net de l'Offre

A titre indicatif, le produit brut et le produit net attendus de l'émission des Actions Nouvelles et, le cas échéant, des Actions Nouvelles Supplémentaires pour la Société sont les suivants :

(en million d'€)	Produit brut	Produit net
Après émission de 5.555.555 Actions Nouvelles (hors exercice de la clause d'extension)	50,0 millions €	46,2 millions €
Après émission de 6.388.888 Actions Nouvelles (après exercice intégral de la clause d'extension) et de 958.333 Actions Nouvelles Supplémentaires (après exercice intégrale de l'option de surallocation)	66,1 millions €	61,6 millions €
Après émission de 4.166.666 Actions Nouvelles (en cas de réduction de l'augmentation de capital à 75% de son montant initial)	37,5 millions €	34,3 millions €

M. Christophe Sapet percevra le produit net de la vente des Actions Cédées.

### Engagements de Souscription

La Société a reçu des engagements de souscription (ensemble, les « **Engagements de Souscription** ») de certains de ses actionnaires, à savoir FPCI Robolution Capital 1, Keomotion, Valeo Bayen et Gravitation (les « **Actionnaires Participants** »).

Les Actionnaires Participants se sont irrévocablement engagés à souscrire à l'Offre à un prix par action égal au prix de l'Offre (tel qu'il sera déterminé par le Directoire le 19 juillet 2018, selon le calendrier indicatif) pour un montant total de 8.575.000 euros, répartis comme suit, étant précisé que les Actionnaires Participants ne doivent pas être considérés comme agissant solidairement ou de concert:



**navya**  
be fluid

Une longueur d'avance sur le  
marché du véhicule autonome

*Le présent document ne doit pas être diffusé, ni directement, ni indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

Actionnaires Participants	Montant
FPCI Robolution Capital 1	2.000.000 €
Keomotion (Keolis)	3.000.000 €
Valeo Bayen (Valeo)	3.000.000 €
Gravitation	575.000 €
<b>Total</b>	<b>8.575.000 €</b>

L'ensemble de ces Engagements de Souscription correspond à des souscriptions en numéraire.

A l'issue de la construction du livre d'ordres (au sens où ce terme est entendu selon les usages professionnels), en fonction du résultat des souscriptions reçues au titre de l'Offre, les ordres de souscription placés en application de ces Engagements de Souscription pourraient être réduits, par les Coordinateurs Globaux, en accord avec la Société, dans le respect des principes d'allocation usuels conformément aux politiques d'allocation des Coordinateurs Globaux telles que transmises à la Société.

#### Calendrier prévisionnel

**11**

Juillet

- Visa de l'AMF sur le prospectus

**12**

Juillet

- Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du prospectus de NAVYA
- Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert
- Ouverture de l'Offre

**18**

Juillet

- Clôture de l'Offre à Prix Ouvert à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet

**19**

Juillet

- Clôture du Placement Global à 13 heures (heure de Paris)
- Fixation du prix de l'Offre et, le cas échéant, exercice de la Clause d'Extension
- Signature du contrat de garantie



**navya**  
be fluid

Une longueur d'avance sur le  
marché du véhicule autonome

*Le présent document ne doit pas être diffusé, ni directement, ni indirectement,  
aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

- 
- Diffusion du communiqué de presse annonçant le prix de l'Offre et le résultat de l'Offre.
  - Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre
  - Première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris
  - Début de la période de stabilisation (le cas échéant)

**20**  
Juillet

- 
- Début des négociations des actions de l'Offre sous la forme de promesses d'actions (sur une ligne de cotation intitulée « NAVYA PROM » jusqu'à la date de règlement-livraison de l'Offre)

**23**  
Juillet

- 
- Règlement-livraison de l'Offre
  - Date limite d'exercice de ses BSPCE par M. Christophe Sapet

**24**  
Juillet

- 
- Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « NAVYA »

**17**  
Août

- 
- Date limite d'exercice de l'option de surallocation éventuelle (le cas échéant)
  - Fin de la période de stabilisation (le cas échéant)
- 

#### Codes d'identification des titres de NAVYA

- Libellé : NAVYA
- Code ISIN : FR0013018041
- Mnémonique : NAVYA
- Compartiment : Euronext Paris (Compartiment B)
- Secteur d'activité : 2753 – « Véhicules commerciaux et camions »

#### Établissements Garants

Credit Suisse et Natixis interviennent en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.





**navya**  
be fluid

Une longueur d'avance sur le  
marché du véhicule autonome

*Le présent document ne doit pas être diffusé, ni directement, ni indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

### **Information disponible au public**

Des exemplaires du Prospectus peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de NAVYA, 1 rue du Docteur Pierre Fleury Papillon - 69100 Villeurbanne, France ; le Prospectus peut également être consulté sur le site Internet de la Société dédié à son introduction en bourse ([www.navya-corp.com](http://www.navya-corp.com)) et sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

NAVYA attire l'attention des investisseurs sur la Section 4 « Facteurs de risque » du document de base enregistré auprès de l'AMF le 5 juin 2018 sous le numéro I. 18-048, concernant notamment les risques liés à la législation et la réglementation régissant l'exploitation de véhicules autonomes sur les voies publiques, au renforcement de la concurrence dans le secteur des véhicules autonomes, à l'évolution des technologies et le risque de liquidité, et sur la Section 2 « Facteurs de risque relatifs à l'offre » de la note d'opération faisant partie du prospectus visé par l'AMF sous le numéro 18-309 le 11 juillet 2018, concernant notamment le risque de liquidité. Les risques évoqués dans ces documents, s'ils se concrétisent, seraient susceptibles de nuire considérablement à l'activité de la Société, à sa situation financière, au résultat de ses opérations ou à ses perspectives, ainsi qu'au cours de bourse des actions.

### **A propos de NAVYA**

NAVYA est un leader français des véhicules autonomes et des nouvelles solutions de mobilité intelligente et partagée.

Avec plus de 200 collaborateurs en France (Paris et Lyon) et aux États-Unis (Michigan), NAVYA conçoit, fabrique et commercialise une gamme de véhicules autonomes, sans conducteur, et électriques, qui combinent au plus haut niveau les technologies robotiques, numériques et automobiles.

Depuis 2015, NAVYA a été la première société à mettre sur le marché et en service des solutions de mobilité autonome. NAVYA propose une gamme de deux véhicules autonomes : la navette AUTONOM® SHUTTLE, lancée en septembre 2015, dont 100 exemplaires ont déjà été produites à ce jour et 67 commercialisées dans 16 pays au 31 mars 2018, notamment aux États-Unis, en France, en Allemagne, en Suisse, au Japon et en Australie, et le robot-taxis AUTONOM® CAB, présenté en novembre 2017, dont les premiers essais routiers vont prochainement démarrer.

Créée en 2014 par Christophe Sapet et Robolution Capital (géré par 360 Capital Partners), son actionnaire de référence, NAVYA a également à son capital les fonds Gravitation et Paris Region Venture Fund (Région Île-de-France) géré par Cap Decisif Management, ainsi que les groupes Valeo et Keolis.

Pour plus d'informations : [www.navya.tech](http://www.navya.tech)



**navya**  
be fluid

Une longueur d'avance sur le  
marché du véhicule autonome

*Le présent document ne doit pas être diffusé, ni directement, ni indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

## Contacts

### NAVYA

**Directeur marketing**  
**Nicolas de Crémiers**

[communication@navya.tech](mailto:communication@navya.tech)  
01 85 50 01 10

**Directeur financier**

**Frank Maccary**

[finance@navya.tech](mailto:finance@navya.tech)  
01 85 50 01 10

### NewCap

**Relations investisseurs**

**Marc Willaume / Julie Coulot**

[navya@newcap.eu](mailto:navya@newcap.eu)  
01 44 71 00 13

### NewCap

**Relations Médias**

**Nicolas Merigeau**

[navya@newcap.eu](mailto:navya@newcap.eu)  
01 44 71 94 98

## Avertissement

Le prospectus en langue anglaise visé par l'AMF le 11 juillet 2018 sous le numéro 18-309, composé du document de base enregistré par l'AMF le 5 juin 2018 sous le numéro I. 18-048 (le « **Document de Base** ») et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) relative notamment aux modalités de l'offre (la « **Note d'Opération** »), est disponible sur les sites Internet de la Société ([www.navya-corp.com](http://www.navya-corp.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi que, sans frais et sur simple demande, auprès de la Société. L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risque » du Document de Base et au chapitre 2 « Facteurs de risque » de la Note d'Opération. ». Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la Société ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions de la Société peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les actions nouvelles ou existantes peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus ou (ii) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « **authorized person** ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial



**navya**  
be fluid

Une longueur d'avance sur le  
marché du véhicule autonome

*Le présent document ne doit pas être diffusé, ni directement, ni indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France, aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Canada, en Australie, au Japon ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la Société n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre au public de ses valeurs mobilières aux États-Unis.*

*La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire du Canada, de l'Australie ou du Japon.*

*Certaines des données sectorielles et de marché figurant dans le présent communiqué de presse proviennent de sources tierces. Les publications professionnelles, études et enquêtes tierces incluent généralement une mention indiquant que les données présentées ont été obtenues de sources jugées fiables, sans qu'il y ait toutefois de garantie quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. Bien que la Société estime que chacune de ces publications, études et enquêtes ait été préparée par des sources dignes de confiance, la Société n'a pas procédé à une vérification indépendante des données qui y figurent. En outre, certaines des données sectorielles et de marché figurant dans le présent communiqué de presse sont issues de recherches et d'estimations réalisées par la Société sur la base des connaissances et de l'expérience de sa direction concernant les marchés sur lesquels la Société est présente. Bien que la Société les juge raisonnables et fiables, lesdites recherches et estimations, ainsi que la méthodologie et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent, n'ont pas été vérifiées par des sources indépendantes afin de s'assurer de leur exactitude et de leur exhaustivité et elles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.*

## **Déclarations prospectives**

*Le présent communiqué de presse est susceptible de contenir certains éléments prospectifs, convictions ou opinions, y compris des déclarations relatives à l'activité, aux conditions financières, aux stratégies de la Société, à son développement et à la croissance de son chiffre d'affaires, aux résultats d'exploitation et aux projets, tendances, objectifs et attentes de la Société et de ses filiales. Les éléments prospectifs se reconnaissent souvent à l'emploi de verbes tels que « croire », « s'attendre à », « risquer », « envisager », « estimer », « viser », « planifier », « prévoir », « continuer », « supposer », « se positionner », « anticiper », ou de leur forme négative, de verbes au futur ou au conditionnel et d'autres expressions similaires. Les éléments prospectifs figurant*



**NAVYA**  
be fluid

Une longueur d'avance sur le  
marché du véhicule autonome

*Le présent document ne doit pas être diffusé, ni directement, ni indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

dans les documents d'information traduisent les convictions et attentes de la Société et impliquent des risques et incertitudes en ce qu'ils ont trait à des événements et dépendent de circonstances futures. Lesdits risques et incertitudes sont notamment ceux évoqués ou identifiés au chapitre 4, « Facteurs de risque », du Document de Base. Malgré tous les efforts entrepris par la Société pour identifier les principaux facteurs en raison desquels les résultats réels pourraient varier sensiblement, plusieurs autres facteurs sont susceptibles de faire varier sensiblement les résultats et évolutions réels de ceux exprimés ou sous-entendus par ces éléments ou prévisions et il ne peut être garanti que les informations figurant dans les éléments prospectifs correspondront effectivement aux résultats réels. Les résultats antérieurs de la Société et de ses filiales ne sauraient servir d'indication quant à leurs résultats futurs. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée sur le fait que ces éléments ou prévisions se réaliseront ou que les objectifs de résultats seront atteints. Les éléments prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse sont valables uniquement à la date de leur publication et la Société décline expressément toute obligation ou tout engagement à en communiquer une quelconque mise à jour ou révision visant à faire état d'éventuelles évolutions des attentes ou des événements, conditions ou circonstances sur lesquels se fondent ces éléments prospectifs.

### **Stabilisation**

Pendant une période de 30 jours à compter de la date de divulgation adéquate au public du prix de l'Offre (à savoir, d'après le calendrier prévisionnel, du 18 juillet 2018 jusqu'au 17 août 2018 inclus), Credit Suisse, agissant en qualité d'agent stabilisateur, pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de), conformément aux lois et règlements applicables, en particulier les dispositions du règlement du Parlement et du Conseil de l'Union européenne 596/2014 du 16 avril 2014 (le « **Règlement** ») et le règlement délégué de la Commission (UE) 2016/1052 du 8 mars 2016 (le « **Règlement Délégué** »), réaliser des opérations en vue de maintenir le cours des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Conformément à l'article 7.1 du Règlement Délégué, les opérations de stabilisation ne doivent, en aucune circonstance, être effectuées à un prix supérieur au prix de l'Offre. Ces opérations de stabilisation peuvent affecter le prix des actions et peuvent conduire à la fixation du prix de l'action à un cours plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence. Même en cas de réalisation d'opérations de stabilisation, Credit Suisse pourrait, à tout moment, décider l'arrêt de ces opérations. Les autorités de marchés compétentes et le public seront informés conformément à l'article 6.3 du Règlement Délégué. Conformément aux dispositions de l'article 8(b) du Règlement Délégué, Credit Suisse, au nom et pour le compte de l'ensemble des établissements garants de l'Offre, pourra sur-allouer dans le cadre de l'Offre un montant égal au nombre total d'actions couvert par l'option de surallocation.

### **Information aux distributeurs**

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) les mesures de transposition locales (ensemble, les « **Exigences en matière de Gouvernance des Produits** »), et déclinant toute responsabilité, découlant de délit, contrat ou autre, que tout « producteur » (au sens des Exigences en matière de Gouvernance de Produits) pourrait avoir à cet égard, les actions offertes dans le cadre de l'Offre (les « **Actions Offertes** ») ont été soumises à un processus d'approbation à l'issue duquel les Actions Offertes ont



**nauya**  
be fluid

Une longueur d'avance sur le  
marché du véhicule autonome

*Le présent document ne doit pas être diffusé, ni directement, ni indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*été déterminées comme : (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs remplissant les critères des clients professionnels et des contreparties éligibles, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) éligibles à la distribution par tous les canaux de distribution, tel qu'autorisé par la directive MiFID II (l'« **Evaluation du Marché Cible** »). Nonobstant l'Evaluation du Marché Cible, les distributeurs doivent noter que : le prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; un investissement dans les actions offertes n'est par ailleurs adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, qui (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) sont capables d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.*

*L'Evaluation du Marché Cible est sans préjudice des exigences de restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires applicables à l'Offre.*

*A toutes fins utiles, l'Evaluation du Marché Cible ne constitue pas: (a) une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de la directive MiFID II; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.*

*Chaque distributeur est responsable de réaliser sa propre évaluation du marché cible applicable aux actions offertes et de déterminer les canaux de distribution appropriés.*

## RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 18-309 en date du 11 juillet 2018 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d' « **Éléments** », qui sont présentés en cinq sections A à E (numérotées de A.1 à E.7).

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie des valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

### Section A - Introduction et avertissements

A.1	<b>Avertissement au lecteur</b>	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen où la demande est présentée, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, et qui en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« <b>AMF</b> »), n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	<b>Consentement de la Société</b>	Sans objet.

<b>Section B - Émetteur</b>		
B.1	<b>Dénomination sociale et nom commercial</b>	<p>Dénomination sociale : Navya (la « <b>Société</b> » et, avec l'ensemble de ses filiales consolidées le « <b>Groupe</b> »).</p> <p>Nom commercial: Navya.</p>
B.2	<b>Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine</b>	<p>Siège social : 1, rue du Docteur Pierre Fleury Papillon - 69100 Villeurbanne.</p> <p>Forme juridique : société anonyme à directoire et conseil de surveillance.</p> <p>Doit applicable : droit français.</p> <p>Pays d'origine : France.</p>
B.3	<b>Nature des opérations principales et activités</b>	<p>Le Groupe est un pionnier et spécialiste du marché des véhicules autonomes, qui permet à ses clients d'améliorer leur offre de transport en l'enrichissant de solutions de navettes et de robot-taxis électriques et autonomes. Il est considéré comme un « pure player » dans le marché des véhicules autonomes, spécialisé dans la production de véhicules autonomes opérant sur voies publiques et sites privés, depuis la conception jusqu'à la fabrication et la fourniture de services.</p> <p>Depuis 2015, le Groupe a créé, développé, produit et mis en service sa gamme « Autonom » de solutions de mobilités autonomes, électriques et partagées. Le Groupe propose deux véhicules, la navette « Autonom Shuttle » et le robot-taxi « Autonom Cab », ainsi qu'un ensemble de services complémentaires. Les deux véhicules du Groupe, l'Autonom Shuttle et l'Autonom Cab, sont présentés et décrits ci-dessous.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; text-align: center;"> <div style="text-align: center;">  <p><b>Autonom Shuttle</b></p> <p>Dévoilé en Octobre 2015.</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><b>Autonom Cab</b></p> <p>Dévoilé en Novembre 2017, il est le premier taxi autonome du marché.</p> </div> </div>

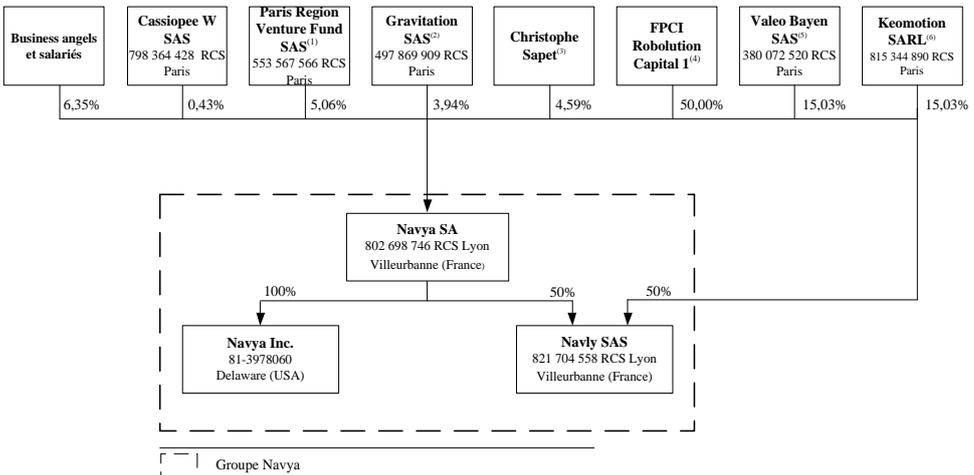
		<p>100 unités produites à la date d'enregistrement du Document de Base, le 5 juin 2018, et 67 unités vendues et environ 60 modèles en circulation sur des voies publiques et des sites privés, dans 16 pays, au 31 mars 2018.</p> <p>Capacité de 15 passagers (11 assis, 4 debout)</p> <p>Vitesse de circulation jusqu'à 25 kilomètres par heure.</p> <p>9 heures d'autonomie théorique, avec un chargement de la batterie à 90% en 5 à 9 heures.</p> <p>Les principaux clients incluent PostBus en Suisse, Semler en Scandinavie, Keolis en France, l'Université du Michigan aux Etats-Unis d'Amérique ainsi que le Royal Automobile Club (« <b>RAC</b> ») en Australie</p>	<p>Début de production attendu au deuxième trimestre 2018.</p> <p>Capacité de 6 passagers assis.</p> <p>Vitesse de circulation de 50 à 90 kilomètres par heure.</p> <p>10 heures d'autonomie théorique, avec un chargement de la batterie à 90% en 5 à 9 heures.</p> <p>Les principaux clients incluent Keolis en France et aux Etats-Unis d'Amérique ainsi que RAC en Australie.</p> <p>Depuis sa création et jusqu'au 31 mars 2018, le Groupe a vendu 67 véhicules. A la date d'enregistrement du Document de Base, 100 véhicules ont été produits (ceci incluant cinq véhicules dont le Groupe se sert pour des démonstrations et des tests). Le Groupe estime qu'il y a approximativement 60 Autonom Shuttles en circulation sur des voies publiques et des sites privés dans le monde.<sup>3</sup></p> <p>Les véhicules autonomes du Groupe utilisent des capteurs permettant une lecture extrêmement précise de leur environnement, en particulier des capteurs LiDAR, des caméras et des technologies radar. L'ensemble des capteurs fournit aux véhicules du Groupe une redondance d'information à toutes les fonctionnalités de ces derniers, rendant ainsi les véhicules du Groupe extrêmement fiables. La conception technique des véhicules du Groupe est basée sur les principes directeurs du « self-driving » : localisation, perception, prise de décision et action. Depuis son centre de supervision à Villeurbanne, en France, le Groupe suit en permanence les données de ses véhicules autonomes. Le Centre de Supervision est capable d'utiliser lesdites données afin de superviser et gérer l'ensemble de la flotte.</p> <p>Le Groupe estime qu'il dispose de l'une des équipes de recherche et développement (« <b>R&amp;D</b> ») les plus expérimentées en matière de véhicules</p>
--	--	--	---

<sup>3</sup> Tel qu'employé dans ce Prospectus, « véhicules produits » désigne des véhicules ayant terminé leur processus de fabrication et de tests, « véhicules vendus » signifie que lesdits véhicules génèrent des revenus pour la période actuelle, soit par le biais d'une vente directe ou par la perception de revenus de location au titre de la norme comptable internationale « IAS 17 » et « véhicule en circulation » désigne les véhicules livrés et prêts à fonctionner.

	<p>autonomes, avec plus de 260.000 heures travaillées par ses ingénieurs depuis 2015. Le Groupe dispose d'un centre de R&amp;D situé à Paris ainsi qu'un centre d'ingénierie situé à Vénissieux, France. Au 31 mars 2018, le Groupe employait 61 salariés dédiés au développement de ses véhicules autonomes, répartis entre différentes unités, chacune d'entre elle étant dédiée à un ou plusieurs projets.</p> <p>En plus des produits qu'il propose, le Groupe fournit des services à ses clients, ceci incluant le contrôle des données ainsi que la maintenance de ses véhicules autonomes (y compris les mises à jour logiciel). Le service de supervision et de gestion de flotte du Groupe suit les véhicules et offre ainsi une gamme de fonctions complète afin d'en optimiser la sécurité et la productivité.</p> <p>Les clients du Groupe incluent des municipalités, des sociétés, des sites industriels, des parcs d'attraction, des universités ainsi que des aéroports à travers le monde. Par ailleurs, le Groupe a identifié de nouvelles catégories de clients potentiels pour son Autonom Cab, y compris des sociétés de transport à la demande, des groupes de location de voitures ainsi que des exploitants de flottes.</p> <p>Le Groupe dépend de fournisseurs pour des pièces (qui peuvent être standards ou sur mesure) et des matériaux nécessaires à la production de ses véhicules, y compris des pièces automobiles et des composants électroniques.</p> <p>Tous les véhicules du Groupe sont conçus, développés et produits en interne, dans ses deux sites de production situés à Vénissieux, France près de Lyon et à Saline, Michigan, aux Etats-Unis d'Amérique. La capacité de production de ces deux sites est respectivement d'environ 130 véhicules par an et approximativement 30 véhicules par an. La création d'une seconde ligne de production dans ces sites pourrait en augmenter la capacité de production à, respectivement, 400 véhicules par an et 200 véhicules par an. Le Groupe a également l'intention d'augmenter sa capacité de production par l'ouverture d'un troisième site de production, devant se situer dans la région Asie-Pacifique et devant ouvrir d'ici la fin de l'année 2019 ou, alternativement, par le biais d'un partenariat en vue d'atteindre une capacité de production totale de 1.000 véhicules par an.</p> <p>Le Groupe s'appuie sur des partenariats focalisés sur le développement technologique ainsi que le déploiement de ses véhicules autonomes, qui sont un point central de son succès présent et futur. Comme exemple de partenariat technologique, depuis 2016, le Groupe a conclu un partenariat avec Valeo, un fabricant de pièces automobiles. Le partenariat conclu avec Valeo consiste en l'intégration des technologies et des matériaux Valeo dans les véhicules du Groupe ainsi qu'à l'optimisation de l'analyse de données par les capteurs dont les véhicules du Groupe se servent afin de fonctionner de manière sûre et efficace. Comme exemple de partenariat relatif au déploiement de ses véhicules, le Groupe a conclu un partenariat avec Keolis, un fournisseur mondial de transport, et RAC, un exploitant de flotte australien. Valeo et Keolis sont également actionnaires du Groupe.</p> <p>Les véhicules autonomes sont classés principalement en fonction de leur niveau d'autonomie (allant du niveau 0 au niveau 5). De plus, il existe une différence importante entre véhicules privés et véhicules partagés. Les activités du Groupe se concentrent uniquement sur les véhicules autonomes partagés de niveau 5. Cette catégorie contient deux sous-segments: des navettes autonomes et des robot-taxis,</p>
--	---

		<p>que le Groupe occupe via l'Autonom Shuttle et l'Autonom Cab. Le Groupe fournit également des services liés à ses véhicules autonomes, y compris des services de gestion de flotte, de supervision et de maintenance.</p> <p>Le développement du marché des véhicules autonomes partagés (ceci incluant les navettes autonomes et taxis autonomes) devrait être porté par différents facteurs tels que l'urbanisation et l'usage de la voiture croissants, la popularité et la demande croissantes pour des moyens de transport verts et partagés, l'importance croissante des transports à la demande et des services de mobilités (« Transportation as a Service » ou TaaS et « Mobility as a Service » ou MaaS) et les économies de coûts significatives liées aux véhicules autonomes partagés, ainsi qu'au développement d'un cadre législatif et réglementaire favorable. Dans ce contexte, les navettes autonomes devraient faciliter la circulation dans des zones à trafic limité et dans les zones piétonnes, alors que les robots-taxis devraient fonctionner principalement sur des voies publiques, répondant ainsi de diverses façons aux besoins susmentionnés.</p> <p>Compte tenu de la nature disruptive de ses produits, le Groupe est entièrement dépendant de l'évolution favorable du cadre réglementaire concernant les véhicules autonomes dans les pays dans lesquels il exerce son activité ainsi que dans les pays où il pourrait s'implanter à l'avenir. Tandis que le succès du Groupe est directement lié à la mesure dans laquelle les lois et règlements sont modifiés ou abrogés, il est impossible de savoir quand et si le cadre réglementaire va évoluer pour autoriser la circulation des véhicules autonomes de niveau 5 à grande échelle.</p> <p>Cependant, de nombreux pays sont actuellement en train d'adapter les dispositions législatives et réglementaires applicables afin de faciliter le développement des véhicules autonomes.</p>
B.4	<p><b>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et ses secteurs d'activité</b></p>	<p>Le lecteur est invité à consulter la Section B.7 du présent résumé pour une présentation des informations financières pour le trimestre clos le 31 mars 2018.</p> <p><b>Evolutions récentes</b></p> <p>Le 29 mars 2018 et le 30 avril 2018 la Société a constaté la réalisation de deux augmentations de capital, auprès de certains de ses actionnaires existants, pour des montants, respectivement, (i) de 5.025.000 euros, par exercice de bons de souscription d'actions, à un prix d'exercice par action de 42,94 euros, et (ii) 6.000.240 euros, à un prix de souscription par action de 115 euros (prime d'émission incluse) qui permettront au Groupe de poursuivre ses activités jusqu'à fin août 2018.</p> <p><b>Objectifs à moyen et long termes</b></p> <p>Les objectifs présentés ci-dessous sont fondés sur des données, hypothèses et estimations que le Groupe considère raisonnables à la date du Prospectus à la lumière des conditions économiques futures telles qu'anticipées et de l'impact de la mise en œuvre effective de sa stratégie par le Groupe. Les perspectives à moyen terme présentées ci-dessous ne constituent pas des données prévisionnelles ou des estimations de résultat.</p>

		<p>Les données, hypothèses et estimations sur lesquelles le Groupe a fondé ses objectifs sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées pendant la période considérée notamment en raison de changements dans l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou réglementaire, des évolutions du marché ou d'autres facteurs dont le Groupe n'a pas le contrôle ou n'aurait pas connaissance à la date du Prospectus.</p> <p>En outre, la survenance d'un ou plusieurs des risques décrits à la Section D.1 du présent résumé pourrait avoir un impact sur les activités, la situation concurrentielle, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe et sur sa capacité à réaliser les objectifs présentés ci-dessous. Le Groupe ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs présentés dans cette section.</p> <p><b><u>Objectifs à moyen terme</u></b></p> <p>Au titre de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2018, le Groupe se fixe pour objectif d'atteindre un chiffre d'affaires supérieur à 30 million d'euros.</p> <p>Cet objectif a été déterminé en prenant en compte le chiffre d'affaires du trimestre clos le 31 mars 2018, les opportunités identifiées au 31 mars 2018 et l'impact de la norme IAS 17 sur la comptabilisation des véhicules.</p> <p>Le Groupe anticipe une augmentation significative de sa marge brute sur les trois prochaines années liée à une augmentation des ventes de véhicules ainsi qu'à l'atteinte par son activité de services d'une taille critique. Par ailleurs, le Groupe a pour objectif d'atteindre l'équilibre en termes d'EBITDA à la fin de l'exercice 2019 (soit au cours du quatrième trimestre de 2019, le niveau d'EBITDA anticipé pour l'ensemble de l'exercice 2019 étant négatif) en prenant pour hypothèses une évolution de son chiffre d'affaires en ligne avec les perspectives de croissances identifiées pour les marchés sur lesquels il intervient et une maîtrise de ses charges opérationnelles (évolutions des charges de recherche et développement, de ventes et marketing et de frais généraux en deçà de la croissance du chiffre d'affaires).</p> <p><b><u>2019-2021</u></b></p> <p>Les objectifs à moyen terme du Groupe sont fondés sur des études sectorielles à partir desquelles il a déduit des objectifs opérationnels et financiers. Sur la base de ces études, les objectifs du Groupe à horizon 2021 sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une part de marché supérieure à 40% du marché mondial des navettes autonomes, en prenant pour hypothèse un volume global de 4.200 unités en 2021 ;</li> <li>• plus de 500 Autonom Cabs commandés mondialement en 2021, en prenant pour hypothèse des lancements en 2021 rendus possibles grâce à un environnement réglementaire plus favorable ; et</li> <li>• un chiffre d'affaires supérieur à 480 millions d'euros, en prenant pour hypothèse (i) une baisse du prix de vente combinée à une forte progression des volumes de vente, notamment dans le marché des robot-taxis, et (ii) une augmentation du chiffre d'affaire générée par les services résultant d'une flotte de véhicules Navya en forte augmentation et le</li> </ul>
--	--	--

		<p>développement de l'activité de licence de véhicules autonomes transportant des marchandises.</p> <p>Le Groupe estime que l'érosion des prix dans le marché des navettes autonomes sera compensée par une optimisation des coûts de production, tandis que le marché des robot-taxis sera impacté par une réduction des marges brutes résultant d'une baisse des prix plus rapide que la baisse des coûts de production.</p> <p><b>Objectifs à long terme</b></p> <p>Le Groupe estime que son modèle économique devrait lui permettre d'atteindre, à long-terme, les niveaux de répartition de son chiffre d'affaires et de rentabilité suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 80% du chiffre d'affaires issu de la vente de véhicules (y compris la vente de produits embarqués "hardware" et "software") et 20% issu de la fourniture de services et d'entretien ; et</li> <li>• une marge d'EBIT récurrent (rapport du résultat d'exploitation hors charges au titre des paiements en actions, résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits et charges sur les ventes) supérieure à 15%.</li> </ul>
B.5	<p><b>Groupe auquel la Société appartient</b></p>	<p><b>Organigramme à la date du Prospectus</b></p> <p>L'organigramme simplifié ci-dessous reproduit l'organisation juridique du Groupe à la date du Prospectus, avant prise en compte de l'Exercice des BSPCE (tel que ce terme est défini dans la Section B.6 ci-dessous) et de l'Offre (tel que ce terme est défini dans la Section E.3 ci-dessous). Les pourcentages indiqués ci-dessous représentent les pourcentages de capital social et de droits de vote sur une base non-diluée.</p>  <p>(1) Paris Region Venture Fund est un fonds dédié à l'investissement dans des entreprises innovantes ; il est géré par Cap Decisif Management (494 602 808 RCS Paris), membre du Conseil de Surveillance.</p> <p>(2) Gravitation S.A.S (497 869 909 RCS Paris) est la holding personnelle de M. Charles Beigbeder, Président du Conseil de Surveillance.</p>

		<p>(3) M. Christophe Sapet détient des actions directement et via sa holding personnelle DV Investissements SC (808 947 961 RCS Lyon). Il est également Président du Directoire. Avant la transformation de la Société en société anonyme le 31 mai 2018, M. Christophe Sapet était président de la Société et président du directoire.</p> <p>(4) FPCI Robolution Capital 1 est un fonds dédié à l'investissement dans des entreprises spécialisées dans la robotique ; il est géré par 360 Capital Partners (498 943 471 RCS Paris), membre du Conseil de Surveillance.</p> <p>(5) Valeo Bayen S.A.S (380 072 520 RCS Paris) est une filiale de Valeo, une société du secteur des pièces automobiles et un partenaire stratégique de la Société.</p> <p>(6) Keomotion S.A.R.L. (815 344 890 RCS Paris) est une filiale de Keolis, un acteur mondial du transport public et un partenaire stratégique de la Société.</p>																																			
B.6	<b>Principaux actionnaires</b>	<p><b>Actionnaires à la date du Prospectus</b></p> <p>À la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 2.178.414 euros, divisé en 21.784.140 actions ordinaires, de 0,10 euro de valeur nominale unitaire, intégralement souscrites, entièrement libérées, et de même catégorie.</p> <p>La répartition de l'actionariat de la Société à la date du visa de l'AMF sur le Prospectus est la suivante, sur une base non-diluée et sur une base entièrement diluée :</p> <table border="1" data-bbox="502 1198 1460 1937"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th> <th>Nombre d'actions (non-dilué)</th> <th>Nombre d'actions (entièrement dilué)</th> <th>% du capital social et des droits de vote (non-dilué)</th> <th>% du capital social et des droits de vote (entièrement dilué)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>FPCI Robolution Capital 1<sup>(1)</sup></b></td> <td>10.892.410</td> <td>10.892.410</td> <td>50,00</td> <td>43,00</td> </tr> <tr> <td><b>Keomotion<sup>(2)</sup></b></td> <td>3.274.360</td> <td>3.274.360</td> <td>15,03</td> <td>12,93</td> </tr> <tr> <td><b>Valeo Bayen<sup>(3)</sup></b></td> <td>3.274.360</td> <td>3.274.360</td> <td>15,03</td> <td>12,93</td> </tr> <tr> <td><b>Christophe Sapet<sup>(4)</sup></b></td> <td>1.000.100</td> <td>2.495.100</td> <td>4,59</td> <td>9,85</td> </tr> <tr> <td><b>Paris Region Venture Fund<sup>(5)</sup></b></td> <td>1.103.250</td> <td>1.103.250</td> <td>5,06</td> <td>4,36</td> </tr> <tr> <td><b>Gravitation<sup>(6)</sup></b></td> <td>857.300</td> <td>857.300</td> <td>3,94</td> <td>3,38</td> </tr> </tbody> </table>	Actionnaires	Nombre d'actions (non-dilué)	Nombre d'actions (entièrement dilué)	% du capital social et des droits de vote (non-dilué)	% du capital social et des droits de vote (entièrement dilué)	<b>FPCI Robolution Capital 1<sup>(1)</sup></b>	10.892.410	10.892.410	50,00	43,00	<b>Keomotion<sup>(2)</sup></b>	3.274.360	3.274.360	15,03	12,93	<b>Valeo Bayen<sup>(3)</sup></b>	3.274.360	3.274.360	15,03	12,93	<b>Christophe Sapet<sup>(4)</sup></b>	1.000.100	2.495.100	4,59	9,85	<b>Paris Region Venture Fund<sup>(5)</sup></b>	1.103.250	1.103.250	5,06	4,36	<b>Gravitation<sup>(6)</sup></b>	857.300	857.300	3,94	3,38
Actionnaires	Nombre d'actions (non-dilué)	Nombre d'actions (entièrement dilué)	% du capital social et des droits de vote (non-dilué)	% du capital social et des droits de vote (entièrement dilué)																																	
<b>FPCI Robolution Capital 1<sup>(1)</sup></b>	10.892.410	10.892.410	50,00	43,00																																	
<b>Keomotion<sup>(2)</sup></b>	3.274.360	3.274.360	15,03	12,93																																	
<b>Valeo Bayen<sup>(3)</sup></b>	3.274.360	3.274.360	15,03	12,93																																	
<b>Christophe Sapet<sup>(4)</sup></b>	1.000.100	2.495.100	4,59	9,85																																	
<b>Paris Region Venture Fund<sup>(5)</sup></b>	1.103.250	1.103.250	5,06	4,36																																	
<b>Gravitation<sup>(6)</sup></b>	857.300	857.300	3,94	3,38																																	

<b>Business angels et salariés</b>	1.382.360	3.433.460	6,34	13,55
<b>Total</b>	<b>21.784.140</b>	<b>25.330.240</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

(1) *FPCI Robolution Capital 1 est un fonds dédié à l'investissement dans des entreprises spécialisées dans la robotique ; il est géré par 360 Capital Partners (498 943 471 RCS Paris), membre du Conseil de Surveillance.*

(2) *Keomotion S.A.R.L. (815 344 890 RCS Paris) est une filiale de Keolis, un acteur mondial du transport public et un partenaire stratégique de la Société.*

(3) *Valeo Bayen S.A.S (380 072 520 RCS Paris) est une filiale de Valeo, une société du secteur des pièces automobiles et un partenaire stratégique de la Société.*

(4) *M. Christophe Sapet détient des actions directement et via sa holding personnelle DV Investissements SC (808 947 961 RCS Lyon). Il est également Président du Directoire. Avant la transformation de la Société en société anonyme le 31 mai 2018, M. Christophe Sapet était président de la Société et président du directoire.*

(5) *Paris Region Venture Fund est un fonds dédié à l'investissement dans des entreprises innovantes ; il est géré par Cap Decisif Management (494 602 808 RCS Paris), membre du Conseil de Surveillance.*

(6) *Gravitation S.A.S (497 869 909 RCS Paris) est la holding personnelle de M. Charles Beigbeder, Président du Conseil de Surveillance.*

**Exercice de l'intégralité des Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») détenus par M. Christophe Sapet**

M. Christophe Sapet exercera au plus tard à la Date de Règlement-Livraison de l'Offre (tel que ce terme est défini dans la Section C.4 ci-dessous), les 149.500 BSPCE qu'il détient à la date du Prospectus, à un prix d'exercice de 5,71 euros. Suite à la division par dix de la valeur nominale des actions composant le capital social de la Société décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2018, l'exercice d'un BSPCE donne lieu à la souscription de dix (10) actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune. M. Christophe Sapet souscrira ainsi à 1.495.000 actions nouvelles (les « **Actions BSPCE** »), soit un montant d'augmentation de capital (prime d'émission incluse) d'environ 853.645 euros (l'« **Exercice des BSPCE** »).

M. Christophe Sapet cèdera un nombre maximum de 141.348 Actions Existantes (tel que ce terme est défini dans la Section C.1 ci-dessous) sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini dans la Section E.3 ci-dessous) dans le cadre de l'Offre (les « **Actions Cédées** »). Le nombre définitif d'Actions Cédées sera déterminé en fonction du Prix de l'Offre afin que le produit de la cession soit d'un montant égal à environ 1,3 million d'euros et lui permette de financer l'exercice des 149.500 BSPCE et le paiement des frais et des commissions liés à l'Exercice des BSPCE. Dans le cas où le produit de la cession des Actions Cédées serait insuffisant pour permettre le financement de l'Exercice

des BSPCE et le paiement des frais et des commissions liés à l'Exercice des BSPCE, M. Christophe Sapet aura recours à un financement alternatif pour couvrir ces dépenses. Le nombre définitif d'Actions Cédées fera l'objet d'un communiqué qui sera publié le 19 juillet 2018, d'après le calendrier indicatif.

A l'issue de l'Offre, Christophe Sapet détiendra, directement et via sa holding personnelle DV Investissements SC (808 947 961 RCS Lyon) un minimum de 2.353.752 actions, représentant environ 7,69% du capital et des droits de vote de la Société (en supposant l'exercice intégral de la Clause d'Extension et l'Option de Surallocation).

A la date du Prospectus, aucun autre détenteur de BSPCE n'a exprimé son intention d'exercer ses BSPCE à l'occasion de l'admission des actions de Navya aux négociations sur Euronext Paris, à la connaissance de la Société.

### Actionnaires à l'issue de l'Offre

A la Date du Règlement-Livraison de l'Offre, sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre et sur une base non-diluée, l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit, en prenant pour hypothèse que le nombre maximum d'Actions Nouvelles (tel que ce terme est défini dans la Section C.1 ci-dessous) sera émis, que les Actionnaires Participants (tel que ce terme est défini dans la Section E.3 ci-dessous) souscriraient à l'augmentation de capital à hauteur de 100% de leurs Engagements de Souscription respectifs, que l'Exercice des BSPCE sera effectué et que l'intégralité des Actions Cédées sera cédée :

#### Sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre et sur une base non-diluée

	Après l'Offre et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation		Après l'Offre et après exercice intégral de la Clause d'Extension et hors exercice de l'Option de Surallocation		Après l'Offre et après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	
	Nombre d'Actions	% du capital social	Nombre d'Actions	% du capital social	Nombre d'Actions	% du capital social
<b>FPCI</b>						
<b>Robolution Capital</b>	11.059.076	40,29	11.059.076	39,40	11.059.076	38,41
<b>Keomotion</b>	3.524.360	12,84	3.524.360	12,56	3.524.360	12,24
<b>Valeo Bayen</b>	3.524.360	12,84	3.524.360	12,56	3.524.360	12,24
<b>Christophe Sapet<sup>12</sup></b>	2.388.997	8,70	2.388.997	8,51	2.388.997	8,30

<b>Paris Region</b>						
<b>Venture</b>						
<b>Fund</b>	1.103.250	4,02	1.103.250	3,93	1.103.250	3,83
<b>Gravitation</b>	905.216	3,30	905.216	3,22	905.216	3,14
<b>Business</b>						
<b>angels et</b>						
<b>salariés</b>	1.382.360	5,04	1.382.360	4,92	1.382.360	4,80
<b>Public</b>	3.558.187	12,96	4.183.186	14,90	4.901.935	17,03
<b>Total</b>	<b>27.445.806</b>	<b>100,00</b>	<b>28.070.805</b>	<b>100,00</b>	<b>28.789.554</b>	<b>100,00</b>
<p><sup>1</sup> M. Christophe Sapet détient des actions directement et via sa holding personnelle DV Investissements SC (808 947 961 RCS Lyon)</p> <p><sup>2</sup> Le nombre d'Actions détenues par M. Christophe Sapet est calculé en tenant compte des Actions BSPCE souscrites et après déduction des Actions Cédées</p> <p>A la Date du Règlement-Livraison de l'Offre, sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre et sur une base entièrement diluée, l'actionariat de la Société ressortirait comme suit, en prenant pour hypothèse que le nombre maximum d'Actions Nouvelles sera émis, que les Actionnaires Participants souscriraient à l'augmentation de capital à hauteur de 100% de leurs Engagements de Souscription respectifs, que l'Exercice des BSPCE sera effectué et que l'intégralité des Actions Cédées sera cédée :</p>						
<p><b>Sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre et sur une base entièrement diluée</b></p>						
			<b>Après l'Offre et</b>			
			<b>Après l'Offre et hors</b>	<b>après exercice</b>	<b>Après l'Offre et après</b>	
			<b>exercice de la Clause</b>	<b>intégral de la Clause</b>	<b>exercice intégral de la</b>	
			<b>d'Extension et de</b>	<b>d'Extension et hors</b>	<b>Clause d'Extension et</b>	
			<b>l'Option de</b>	<b>exercice de l'Option</b>	<b>de l'Option de</b>	
			<b>Surallocation</b>	<b>de Surallocation</b>	<b>Surallocation</b>	
			<b>Nombre</b>	<b>% du</b>	<b>Nombre</b>	<b>% du</b>
			<b>d'Actions</b>	<b>capital</b>	<b>d'Actions</b>	<b>capital</b>
			<b>social</b>	<b>social</b>	<b>d'Actions</b>	<b>social</b>
<b>Actionnaires</b>						
<b>FPCI</b>						
<b>Robolution</b>						
<b>Capital</b>	11.059.076	37,49	11.059.076	36,71	11.059.076	35,86
<b>Keomotion</b>	3.524.360	11,95	3.524.360	11,70	3.524.360	11,43
<b>Valeo Bayen</b>	3.524.360	11,95	3.524.360	11,70	3.524.360	11,43

<b>Christophe Sapet<sup>12</sup></b>	2.388.997	8,10	2.388.997	7,93	2.388.997	7,75
<b>Paris Region Venture Fund</b>	1.103.250	3,74	1.103.250	3,66	1.103.250	3,58
<b>Gravitation</b>	905.216	3,07	905.216	3,01	905.216	2,94
<b>Business angels et salariés</b>	3.433.460	11,64	3.433.460	11,40	3.433.460	11,13
<b>Public</b>	3.558.187	12,06	4.183.186	13,89	4.901.935	15,89
<b>Total</b>	<b>29.496.906</b>	<b>100,00</b>	<b>30.121.905</b>	<b>100,00</b>	<b>30.840.654</b>	<b>100,00</b>

<sup>1</sup> M. Christophe Sapet détient des actions directement et via sa holding personnelle DV Investissements SC (808 947 961 RCS Lyon)

<sup>2</sup> Le nombre d'Actions détenues par M. Christophe Sapet est calculé en tenant compte des Actions BSPCE souscrites et après déduction des Actions Cédées

<sup>3</sup> La base entièrement diluée est calculée en tenant compte de l'exercice de 163.110 BSPCE et 42.000 options de souscription ou d'achat d'action

A la Date du Règlement-Livraison de l'Offre, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre et sur une base non-diluée, l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit, en prenant pour hypothèse une réalisation partielle de l'augmentation de capital à hauteur de 75% du montant initial, une souscription à l'augmentation de capital par les Actionnaires Participants à hauteur de 100% de leurs Engagements de Souscription respectifs, que l'Exercice des BSPCE sera effectué et que l'intégralité des Actions Cédées sera cédée :

**Sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre et sur une base non-diluée**

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'Actions</b>	<b>% du capital social</b>
<b>FPCI Robolution Capital</b>	11.114.632	40,50
<b>Keomotion</b>	3.607.693	13,14
<b>Valeo Bayen</b>	3.607.693	13,14
<b>Christophe Sapet<sup>12</sup></b>	2.353.752	8,58
<b>Paris Region Venture Fund</b>	1.103.250	4,02

<b>Gravitation</b>	921.188	3,36
<b>Business angels et salariés</b>	1.382.360	5,04
<b>Public</b>	3.355.238	12,22
<b>Total</b>	<b>27.445.806</b>	<b>100,00</b>
<p><sup>1</sup> M. Christophe Sapet détient des actions directement et via sa holding personnelle DV Investissements SC (808 947 961 RCS Lyon)</p> <p><sup>2</sup> Le nombre d'Actions détenues par M. Christophe Sapet est calculé en tenant compte des Actions BSPCE souscrites et après déduction des Actions Cédées</p> <p>A la Date du Règlement-Livraison de l'Offre, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre et sur une base entièrement diluée, l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit, en prenant pour hypothèse une réalisation partielle de l'augmentation de capital à hauteur de 75% du montant initial, une souscription à l'augmentation de capital par les Actionnaires Participants à hauteur de 100% de leurs Engagements de Souscription respectifs, que l'Exercice des BSPCE sera effectué et que l'intégralité des Actions Cédées sera cédée :</p>		
<p><b>Sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre et sur une base entièrement diluée</b></p>		
<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'Actions</b>	<b>% du capital social</b>
<b>FPCI Robolution Capital</b>	11.114.632	37,68
<b>Keomotion</b>	3.607.693	12,23
<b>Valeo Bayen</b>	3.607.693	12,23
<b>Christophe Sapet<sup>1 2</sup></b>	2.353.752	7,98
<b>Paris Region Venture Fund</b>	1.103.250	3,74
<b>Gravitation</b>	921.188	3,12
<b>Business angels et salariés</b>	3.433.460	11,64
<b>Public</b>	3.355.238	11,37
<b>Total</b>	<b>29.496.906</b>	<b>100,00</b>

		<p><sup>1</sup> M. Christophe Sapet détient des actions directement et via sa holding personnelle DV Investissements SC (808 947 961 RCS Lyon)</p> <p><sup>2</sup> Le nombre d'Actions détenues par M. Christophe Sapet est calculé en tenant compte des Actions BSPCE souscrites et après déduction des Actions Cédées</p> <p><sup>3</sup> La base entièrement diluée est calculée en tenant compte de l'exercice de 163.110 BSPCE et 42.000 options de souscription ou d'achat d'action</p>																												
B.7	<b>Informations financières historiques clés sélectionnées</b>	<p>Les tableaux ci-dessous présentent les informations financières sélectionnées du Groupe à la date et pour les exercices clos aux dates indiquées ci-dessous.</p> <p>Les informations financières pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 présentées ci-dessous sont extraites des états financiers consolidés audités du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 et les informations financières pour le trimestre clos le 31 mars 2018 présentées ci-dessous sont extraites des états financiers consolidés intermédiaires condensés non-audités pour le trimestre clos le 31 mars 2018. Les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 ont été préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et ont été audités par BCRH &amp; Associés, commissaire aux comptes et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, et par DELOITTE &amp; Associés, commissaire aux comptes et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles. Les états financiers consolidés intermédiaires condensés pour le trimestre clos le 31 mars 2018 n'ont pas été audités mais ont fait l'objet d'un examen par BCRH &amp; Associés, commissaire aux comptes et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, et par DELOITTE &amp; Associés, commissaire aux comptes et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.</p> <p><b>Rapprochement de l'EBIT récurrent et de l'EBITDA par rapport aux pertes d'exploitation</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;"><b>Au 31 mars 2018</b></th> <th style="text-align: center;"><b>Au 31 décembre 2017</b></th> <th style="text-align: center;"><b>Au 31 décembre 2016</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td colspan="3" style="text-align: center;"><i>(en milliers d'euros)</i></td> </tr> <tr> <td><b>Ventes<sup>(1)</sup></b></td> <td style="text-align: center;"><b>3.342</b></td> <td style="text-align: center;"><b>10.280</b></td> <td style="text-align: center;"><b>2.622</b></td> </tr> <tr> <td><b>Marge brute<sup>(1)</sup></b></td> <td style="text-align: center;"><b>536</b></td> <td style="text-align: center;"><b>1.338</b></td> <td style="text-align: center;"><b>-786</b></td> </tr> <tr> <td><b>Pertes d'exploitation<sup>(1)</sup></b></td> <td style="text-align: center;"><b>-3.455</b></td> <td style="text-align: center;"><b>-11.335</b></td> <td style="text-align: center;"><b>-7.992</b></td> </tr> <tr> <td>Charges au titre des paiements en actions<sup>(2)</sup></td> <td style="text-align: center;">449</td> <td style="text-align: center;">3.182</td> <td style="text-align: center;">4.096</td> </tr> <tr> <td>Pertes des sociétés mises en équivalence<sup>(2)</sup></td> <td style="text-align: center;">19</td> <td style="text-align: center;">58</td> <td style="text-align: center;">52</td> </tr> </tbody> </table>		<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>Au 31 décembre 2016</b>		<i>(en milliers d'euros)</i>			<b>Ventes<sup>(1)</sup></b>	<b>3.342</b>	<b>10.280</b>	<b>2.622</b>	<b>Marge brute<sup>(1)</sup></b>	<b>536</b>	<b>1.338</b>	<b>-786</b>	<b>Pertes d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>-3.455</b>	<b>-11.335</b>	<b>-7.992</b>	Charges au titre des paiements en actions <sup>(2)</sup>	449	3.182	4.096	Pertes des sociétés mises en équivalence <sup>(2)</sup>	19	58	52
	<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>Au 31 décembre 2016</b>																											
	<i>(en milliers d'euros)</i>																													
<b>Ventes<sup>(1)</sup></b>	<b>3.342</b>	<b>10.280</b>	<b>2.622</b>																											
<b>Marge brute<sup>(1)</sup></b>	<b>536</b>	<b>1.338</b>	<b>-786</b>																											
<b>Pertes d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>-3.455</b>	<b>-11.335</b>	<b>-7.992</b>																											
Charges au titre des paiements en actions <sup>(2)</sup>	449	3.182	4.096																											
Pertes des sociétés mises en équivalence <sup>(2)</sup>	19	58	52																											

Autres produits et charges <sup>(2)</sup>	0	18	0
<b>EBIT récurrent*</b>	<b>-2.987</b>	<b>-8.078</b>	<b>-3.844</b>
Dotations aux amortissements	352	660	427
<b>EBITDA*</b>	<b>-2.635</b>	<b>-7.418</b>	<b>-3.414</b>
<i>(1) Norme IFRS</i>			
<i>(2) Extrait du compte de résultat IFRS</i>			
<i>*Ne relève pas des normes IFRS</i>			
<b>Résultat financier net et Résultat et part du Groupe</b>			
	<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>Au 31 décembre 2016</b>
	<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat financier net	-125	-145	-37
Résultat net part du Groupe (pertes)	-3.580	-11.482	-8.029
<b>Revenus par catégorie</b>			
	<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>Au 31 décembre 2016</b>
	<i>(en milliers d'euros)</i>		
Ventes d'Autonom Shuttles	3.025	9.292	2.246
Vente de services et maintenance <sup>(1)</sup>	318	988	376
<b>Ventes Totales</b>	<b>3.342</b>	<b>10.280</b>	<b>2.622</b>
<i>Note: (1) incluant les ventes de services de location pour un montant de 0,100 millions d'euros au 31 mars 2018, 0,302 millions d'euros en 2017 et 0,197 millions d'euros en 2016</i>			

<b>Données sélectionnées par segment géographique</b>			
	<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>Au 31 décembre 2016</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Vente de biens et services – France	1.094	2.736	983
Vente de biens et services - Europe (hors France)	974	2.158	1.639
Vente de biens et services - Reste du monde	1.273	5.385	0
<b>Ventes Totales</b>	<b>3.342</b>	<b>10.280</b>	<b>2.622</b>
<b>Données sélectionnées du compte de résultats consolidé</b>			
	<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>Au 31 décembre 2016</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Ventes</b>	<b>3.342</b>	<b>10.280</b>	<b>2.622</b>
Coût des ventes	-2.806	-8.941	-3.408
<b>Marge brute</b>	<b>536</b>	<b>1.338</b>	<b>-786</b>
<b>Pertes d'exploitation</b>	<b>-3.455</b>	<b>-11.335</b>	<b>-7.992</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-125</b>	<b>-145</b>	<b>-37</b>
<b>Pertes avant impôt sur les sociétés</b>	<b>-3.580</b>	<b>-11.482</b>	<b>-8.029</b>
<b>Pertes pour la période</b>	<b>-3.580</b>	<b>-11.482</b>	<b>-8.029</b>

<b>Données sélectionnées du bilan consolidé</b>			
	<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>Au 31 décembre 2016</b>
	<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Actif</b>			
Total des actifs non-courants	13.377	11.471	5.032
Total des actifs courants	20.588	17.647	24.608
<b>Total de l'actif</b>	<b>33.965</b>	<b>29.118</b>	<b>29.640</b>
<b>Passif</b>			
Total des capitaux propres	16.668	14.876	23.116
Total des passifs non-courants	1.731	1.299	777
Total des passifs courants	15.566	12.942	5.748
<b>Passif total et capitaux propres</b>	<b>33.965</b>	<b>29.118</b>	<b>29.640</b>
<b>Dettes nette/ (trésorerie)</b>	<b>-3.828</b>	<b>- 2.418</b>	<b>- 20.022</b>
<i>Note: La Dette nette étant définie comme la dette financière diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</i>			
<b>Données sélectionnées de l'état des flux de trésorerie consolidé</b>			
	<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>Au 31 décembre 2016</b>
	<i>(en milliers d'euros)</i>		
Pertes après impôt sur les sociétés	-3.580	-11.482	-8.029

		<p>Capacité d'autofinancement avant dette financière nette et impôts</p> <p>Variation du besoin en fonds de roulement</p> <hr/> <p><b>Trésorerie nette liée aux opérations d'exploitation</b></p> <hr/> <p><b>Trésorerie nette liée aux opérations d'investissement</b></p> <hr/> <p><b>Trésorerie nette liée aux opérations de financement</b></p> <hr/> <p><b>(Diminution)/Augmentation de la trésorerie</b></p> <hr/> <p><b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b></p>	<p>-2.052</p> <p>-1.462</p> <hr/> <p><b>-590</b></p> <hr/> <p><b>-2.747</b></p> <hr/> <p><b>5.195</b></p> <hr/> <p><b>1.858</b></p> <hr/> <p><b>6.181</b></p>	<p>-6.189</p> <p>3.035</p> <hr/> <p><b>-9.224</b></p> <hr/> <p><b>-7.782</b></p> <hr/> <p><b>554</b></p> <hr/> <p><b>-16.452</b></p> <hr/> <p><b>4.325</b></p>	<p>-2.846</p> <p>-2.187</p> <hr/> <p><b>-658</b></p> <hr/> <p><b>-3.919</b></p> <hr/> <p><b>24.716</b></p> <hr/> <p><b>20.139</b></p> <hr/> <p><b>20.784</b></p>
B.8	<b>Informations financières pro forma clés sélectionnées</b>	Sans objet			
B.9	<b>Prévisions ou estimations de bénéfice</b>	Néant			
B.10	<b>Réserves sur les informations financières historiques</b>	<p>Le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés IFRS pour les périodes du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 et du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ne contiennent pas de réserve. Ils contiennent toutefois l'observation suivante:</p> <p><i>"Sans remettre en cause notre opinion [certification des états financiers consolidés IFRS], nous attirons votre attention sur la Note 1.4 des comptes consolidés IFRS, qui décrit les hypothèses servant de fondement au principe de continuité d'exploitation appliqué aux comptes consolidés IFRS".</i></p> <p>Le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés intermédiaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 mars 2018 contient la réserve suivante:</p> <p><i>"Tel qu'énoncé à la note 1.2 sur les états financiers consolidés intermédiaires, en l'absence de clôture de comptes aux 31 mars 2017, le compte de résultats consolidés, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations de capitaux</i></p>			

		<p><i>propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé n'incluent pas les informations comparatives relatives à la période de trois mois comprise entre le 1er janvier 2017 et le 31 mars 2017 requises par IAS 34 - norme du référentiel IFRS telle qu'adoptée par l'Union européenne et relative à l'information financière intermédiaire".</i></p> <p>Le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés intermédiaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 mars 2018 ne contient pas d'autre réserve ou observation.</p>
B.11	<b>Fonds de roulement net consolidé</b>	<p>A la date du Prospectus, le Groupe ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et à ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois.</p> <p>La trésorerie disponible au 31 mai 2018 (soit environ 6 millions d'euros, en ce compris le produit de l'augmentation de capital d'un montant de 6.000.240 euros réalisée le 30 avril 2018 auprès d'actionnaires existants, telle qu'approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 16 avril 2018) permettra au Groupe de poursuivre ses activités jusqu'à fin août 2018.</p> <p>Le montant nécessaire à la poursuite des activités du Groupe au cours des 12 mois suivant la date du Prospectus est estimé à 31 millions d'euros (sans tenir compte de la trésorerie disponible au 31 mai 2018). Ce montant intègre le paiement de la totalité des engagements dont la Société a connaissance à la date du Prospectus, en ce compris (i) les besoins nets en matière de recherche et développement, de développement commercial et de développement de la capacité de production, et (ii) les frais de conseil juridique, agence de communication et commissaires aux comptes relatifs au projet d'introduction en bourse à la charge de la Société à hauteur de 1,4 million d'euros. Ce montant prend également en compte l'encaissement d'un crédit d'impôt recherche (CIR) et d'un crédit d'impôt innovation (CII), à hauteur de 0,9 million d'euros en cumulé, attendu au cours du second semestre 2018.</p> <p>L'admission des actions de Navya aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« <b>Euronext Paris</b> ») et l'émission des Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre, dont le produit net pour la Société est estimé à environ 46,2 millions d'euros sur la base d'une souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 100 %, hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (tels que ces termes sont définis dans la section E.3 ci-dessous), et à environ 34,3 millions d'euros sur la base d'une souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 75 % du montant initialement envisagé, hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, constituent la solution privilégiée par le Groupe pour financer la poursuite des activités nécessaires à son développement et faire face à l'insuffisance de son fonds de roulement net au cours des 12 mois suivant la date du Prospectus.</p> <p>A l'issue de l'introduction en bourse, et y compris en cas de réalisation partielle de l'augmentation de capital à hauteur de 75 % du montant initialement envisagé (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), le produit net de l'Offre permettra au Groupe de disposer d'un fonds de roulement net</p>

	<p>suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et à ses besoins de trésorerie au cours des 12 mois suivant la date du Prospectus.</p> <p>Le développement de la technologie du Groupe et la poursuite de son programme de développement continueront dans le futur à générer des besoins de financement importants postérieurement à l'introduction en bourse envisagée. Il se pourrait que le Groupe se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance, ce qui le conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.</p>
--	---

### Section C - Valeurs mobilières

C.1	<p><b>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions dont l'admission aux négociations est demandée</b></p>	<p>L'admission aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment B) est demandée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les actions nouvelles à émettre par la Société dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public d'un montant de 50,00 millions d'euros (prime d'émission incluse) correspondant à un nombre maximum de 5.555.555 actions nouvelles sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, pouvant être porté à un nombre maximum de 6.388.888 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (les « <b>Actions Nouvelles</b> ») ;</li> <li>• l'ensemble des actions ordinaires qui composeront le capital social de la Société à la date d'admission, soit 21.784.140 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie (les « <b>Actions Existantes</b> »), dont un maximum de 141.348 Actions Cédées sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, cédées par Christophe Sapet, le nombre final étant déterminé à la date de détermination du Prix de l'Offre (prévue pour le 19 juillet 2018 d'après le calendrier indicatif) de telle sorte que le produit de la cession soit égal à environ 1,3 million d'euros et lui permette de financer l'Exercice des BSPCE et le paiement des frais et commissions applicables ;</li> <li>• les 1.495.000 Actions BSPCE, actions ordinaires de la Société résultant de l'Exercice des BSPCE par Christophe Sapet au plus tard le 23 juillet 2018, d'après le calendrier prévisionnel ;</li> <li>• un maximum de 958.333 actions nouvelles supplémentaires à émettre par la Société sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (les « <b>Actions Nouvelles Supplémentaires</b> »).</li> </ul> <p>Les Actions Cédées, les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires sont définies ensemble comme les « <b>Actions de l'Offre</b> » et les Actions de l'Offre, les Actions BSPCE et les Actions Existantes sont définies ensemble comme les « <b>Actions</b> ».</p> <p>Toutes les Actions seront des actions ordinaires de même catégorie et de même valeur nominale.</p> <p>Droit aux dividendes : les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles seront éligibles à percevoir tout dividende distribué par la Société dès leur émission.</p>
-----	---	--

		<p>Libellé pour les Actions: « NAVYA » Code ISIN: FR0013018041</p> <p>Mnémonique: NAVYA Compartiment: B Classification ICB: 2753 - Commercial Vehicles &amp; Trucks</p>
C.2	<b>Devise</b>	Euros.
C.3	<b>Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions</b>	<p>Le capital de la Société est de 21.784.140 Actions Existantes, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie.</p> <p>Dans le cadre de l'Offre, il sera procédé à l'émission d'un nombre maximum de 5.555.555 Actions Nouvelles sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, pouvant être porté à un nombre maximum de 6.388.888 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et pouvant être augmenté de 958.333 Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, soit un nombre maximum de 7.347.221 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>En outre, en conséquence de l'Exercice des BSPCE, qui devrait avoir lieu au plus tard le 23 juillet 2018 d'après le calendrier prévisionnel, 1.495.000 Actions BSPCE seront émises au bénéfice de M. Christophe Sapet.</p> <p>La valeur nominale d'une action de la Société est égale à 0,10 euro.</p>
C.4	<b>Description des droits attachés aux actions</b>	<p>Les Actions seront soumises aux dispositions des statuts de la Société tels qu'adoptés par l'assemblée générale du 31 mai 2018 et qui deviendront effectives à compter du règlement-livraison des actions dans le cadre de l'admission définitive des actions de la Société aux négociations d'Euronext Paris (la « <b>Date de Règlement-Livraison de l'Offre</b> »).</p> <p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société devant entrer en vigueur à compter de la Date de Règlement-Livraison de l'Offre, les principaux droits attachés aux Actions sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• droit aux dividendes et droit au partage des bénéfices de la Société (étant précisé que la Société n'envisage pas de distribuer de dividende en numéraire à court ou moyen terme) ;</li> <li>• droit de vote, chaque action de la Société donnant droit à une voix. Les statuts de la Société, en vigueur à compter de l'admission des actions de la Société et de leur première cotation sur Euronext Paris, par une dérogation expresse à l'article L. 225-123 du code de commerce, n'attribuent pas de droit de vote double aux actions de la Société entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;</li> <li>• droit préférentiel de souscription aux titres de même catégorie ; et</li> <li>• droit de participation à tout boni en cas de liquidation.</li> </ul>

C.5	<b>Restriction imposée à la libre négociabilité des actions</b>	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital social de la Société.
C.6	<b>Demande d'admission à la négociation</b>	<p>Une demande a été effectuée aux fins d'admission des Actions aux négociations sur le compartiment B d'Euronext Paris.</p> <p>Selon le calendrier indicatif, les conditions de négociation des Actions seront fixées dans un avis d'Euronext Paris diffusé le 12 juillet 2018.</p> <p>Selon le calendrier indicatif, la première cotation des Actions Nouvelles (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L.228-10 du Code de commerce) et des Actions Existantes est prévue pour le 19 juillet 2018 et les premières négociations devraient débuter le 20 juillet 2018.</p> <p>À compter du 20 juillet 2018 et jusqu'à la Date de Règlement-Livraison de l'Offre (incluse) prévue le 23 juillet 2018 (selon le calendrier indicatif), les Actions seront négociées sur une ligne de cotation intitulée « NAVYA PROM » et seront soumises à la condition suspensive de la délivrance du certificat du dépositaire relatif à l'émission des Actions Nouvelles.</p> <p>À compter du 24 juillet 2018, les Actions seront négociées sur une ligne de cotation intitulée « NAVYA ».</p> <p>À la date du Prospectus, aucune autre demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.</p> <p>Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie (tel que ce terme est défini dans la Section E.3 ci-dessous) ne serait pas signé, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre seraient annulées rétroactivement. Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie serait signé puis résilié conformément à ses termes, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre seraient annulées rétroactivement, le certificat du dépositaire des fonds ne serait pas émis à la Date de Règlement-Livraison de l'Offre et toutes les opérations portant sur les Actions intervenues jusqu'à la Date de Règlement-Livraison de l'Offre (incluse) seraient annulées rétroactivement, chaque investisseur individuel faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation.</p>
C.7	<b>Politique en matière de dividendes</b>	La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des exercices clos le 31 décembre 2017 et 2016 et le Groupe n'envisage pas de distribuer de dividende en numéraire à court ou moyen terme. Le Groupe entend utiliser les futurs résultats pour satisfaire ses besoins généraux de financement.

## Section D - Risques

D.1	<b>Principaux risques propres à la Société, au Groupe ou à son secteur d'activité</b>	<p>Les principaux facteurs de risques relatifs à la Société, au Groupe et à son secteur d'activité figurent ci-après :</p> <p><b>1. <u>Risque de liquidité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe considère que ses ressources actuelles sont suffisantes pour couvrir les besoins du Groupe jusqu'au 31 août 2018. Le Groupe a réalisé une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère qu'il sera en mesure d'honorer les paiements venant à échéance au cours des douze mois suivant la date du visa du Prospectus, à condition que l'offre des Actions Nouvelles soit réalisée (pour les détails, voir la Section B.11 ci-dessus) ;</li> </ul> <p><b>2. <u>Risques liés à l'activité du Groupe et à son secteur économique</u></b></p> <p><i><b>Risques liés aux développements économiques, à la concurrence et au secteur économique</b></i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe intervient dans un secteur de plus en plus compétitif. Les concurrents du Groupe sont notamment les fabricants d'équipements d'origine (y compris les spécialistes des bus concernant l'Autonom Shuttle), des sociétés de technologie et des nouveaux fournisseurs de services de mobilité (tels que les services de mobilité partagée et de transport à la demande), dont l'entrée sur les marchés des navettes autonomes et des robot-taxis est prévue pour 2021 ;</li> <li>• Le Groupe est dépendant de l'évolution favorable des réglementations relatives aux véhicules autonomes, qui ne s'est pas encore produite à large échelle. Le cadre réglementaire concernant les véhicules autonomes pourrait ne pas évoluer dans le sens attendu par le Groupe. L'environnement réglementaire encadrant les véhicules autonomes n'est, à ce jour, pas arrêté dans les pays dans lesquels le Groupe a déployé ses véhicules, et l'évolution de ces réglementations demeure imprévisible. Il n'est pas possible de savoir quand et si le cadre réglementaire va évoluer pour autoriser la circulation des véhicules autonomes de niveau 5 sur route ouverte à grande échelle ;</li> <li>• La croissance du Groupe ainsi que sa capacité à rester compétitif dépendent de la réussite du développement de ses lignes de produits actuelles et futures, qui nécessiteront des investissements importants en matière de recherche et de développement ;</li> <li>• Le modèle économique du Groupe repose principalement sur une seule gamme de produits, il est donc très exposé à tout développement susceptible de nuire à l'acceptation de ses produits par le marché et à leur vente ;</li> <li>• Les véhicules et services proposés par le Groupe peuvent être exposés à une pression sur les prix et les marges et il pourrait ne pas être capable d'attirer de nouveaux clients ainsi que de conserver sa clientèle actuelle à des niveaux de prix et de marge compétitifs ;</li> </ul>
-----	---	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe compte un nombre limité de clients ;</li> <li>• Le Groupe est exposé aux changements des conditions macroéconomiques ainsi qu'à toute crise financière, récession ou évènement géopolitique qui pourrait réduire la demande pour ses produits et services ;</li> <li>• Les tendances émergentes dans le secteur des transports, y compris des investissements par les fabricants d'équipement d'origine (FEO) dans le marché des services de mobilité, peuvent avoir un impact défavorable sur le Groupe ;</li> </ul> <p><b><i>Risques liés à la sécurité des produits</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe pourrait faire face à des demandes importantes d'indemnisation en termes de responsabilité et de garantie du fait de dysfonctionnements ou de défauts des produits ;</li> <li>• Le Groupe pourrait faire l'objet de demandes d'indemnisation du fait de dysfonctionnements, réels ou apparents, de ses véhicules. Les véhicules du Groupe ont récemment été impliqués dans un nombre limité d'incidents en France (sites de La Défense et Lyon-Confluence) et en Suisse (site de Sion). Dans chacun de ces cas, le Groupe n'était pas l'opérateur de ces véhicules et les dommages aux personnes et aux biens étaient très limités. Le Groupe estime que sa responsabilité ne sera pas engagée en lien avec ces incidents ;</li> </ul> <p><b><i>Risques liés à la conception, la fabrication et la production</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe s'appuie sur un nombre limité de tiers pour se fournir en matériaux, pièces d'équipement et logiciels pour ses véhicules et pour d'autres services qu'il sous-traite. Certaines de ces relations commerciales ne sont pas exclusives ;</li> <li>• Le Groupe s'appuie sur des tiers prestataires de services logistiques pour le transport des composants et matériaux en provenance de ses fournisseurs ;</li> <li>• Les véhicules du Groupe ainsi que leurs composants peuvent faire l'objet de rappels de produits ;</li> <li>• Le processus de production et l'organisation des services commerciaux et marketing du Groupe ne sont actuellement pas compatibles avec les exigences potentielles d'une production de masse du marché dans le futur ;</li> <li>• Le Groupe a une taille limitée comparativement à beaucoup de ses contreparties et son pouvoir de négociation pourrait être limité face ces tiers ;</li> </ul>
--	--	--

	<p><b><i>Risques liés à la technologie et aux changements technologiques</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réussite du Groupe dépend de sa capacité à rester à l'avant-garde de la technologie en matière de conduite/véhicule autonome malgré la rapidité des évolutions des technologies de conduite autonome ;</li> <li>• Le Groupe est dépendant, dans certains domaines, de logiciels et de services fournis par des tiers ;</li> <li>• Le Groupe est dépendant de ses outils et plateformes informatiques et de ses logiciels propriétaires ainsi que de sa capacité à continuellement améliorer et adapter ces plateformes et logiciels ;</li> </ul> <p><b><i>Risques liés à la sécurité des données</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du fait de leur nature "connectée" et de l'échange de données qui en résulte, les véhicules du Groupe pourraient être l'objet d'attaques entraînant un accès non autorisé à des informations et données, qui pourraient ainsi engager la responsabilité du Groupe et provoquer une perte de confiance dans le Groupe ;</li> </ul> <p><b><i>Risques liés aux marques et à la réputation du Groupe</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'activité du Groupe dépend en partie de l'acceptation des technologies de conduite autonome par le marché et peut être significativement impactée par des accidents ou toute autre publicité négative concernant les véhicules autonomes ;</li> <li>• L'activité du Groupe dépend en partie d'une forte image de marque et s'il ne parvient pas à maintenir ou améliorer cette image de marque ou à commercialiser ses produits et services, le Groupe pourrait être incapable d'attirer des clients ;</li> <li>• Si les salariés ou fournisseurs du Groupe n'ont pas recours à des pratiques commerciales éthiques ou ne se conforment pas aux dispositions législatives et réglementaires applicables, les marques et la réputation du Groupe pourraient être détériorées ;</li> </ul> <p><b><i>Risques liés à l'implantation mondiale et à la stratégie de croissance du Groupe</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La croissance future ainsi que la réussite du Groupe dépendent de la volonté des consommateurs d'adopter des véhicules autonomes, et spécifiquement les véhicules du Groupe, particulièrement dans le marché de consommation de masse que le Groupe vise avec son Autonom Cab ;</li> <li>• Le Groupe pourrait ne pas être capable de maintenir son récent taux de croissance ou de gérer sa croissance future ;</li> <li>• Le Groupe fait face à certains risques liés à sa stratégie de croissance externe et à ses futures acquisitions ;</li> <li>• La répartition des opérations du Groupe entre plusieurs pays l'expose à des complexités importantes qui augmentent les risques liés à son</li> </ul>
--	---

		<p>activité et le Groupe pourrait supporter des coûts substantiels dans la gestion de ses opérations à l'international ;</p> <p><b><i>Risques liés à la propriété intellectuelle, aux informations confidentielles et aux secrets des affaires</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réclamations par des tiers en matière de propriété intellectuelle ou l'incapacité du Groupe à protéger ses droits de propriété intellectuelle pourraient diminuer la valeur des marques du Groupe et affaiblir sa position concurrentielle ;</li> <li>• Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de se protéger contre d'éventuelles violations de ses droits de propriété intellectuelle par des tiers ;</li> </ul> <p><b><i>Risques liés aux salariés et aux dirigeants</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réussite du Groupe est liée à l'expertise et au leadership de certains dirigeants et salariés occupant des postes clefs au sein du Groupe ;</li> </ul> <p><b><i>Autres risques</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe pourrait avoir à supporter des coûts d'indemnisations qui ne sont pas couverts par des assurances et ses primes d'assurances pourraient augmenter substantiellement ;</li> </ul> <p><b>3. <u>Risques réglementaires et juridiques</u></b></p> <p><b><i>Risques liés aux dispositions légales et réglementaires</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'activité du Groupe est soumise à diverses dispositions légales et réglementaires et tout changement ou violation desdites dispositions légales ou réglementaires pourrait significativement affecter son activité, ses résultats financiers et sa situation financière ;</li> <li>• Le Groupe est soumis à des réglementations strictes en matière d'environnement, de santé et de sécurité, ce qui pourrait limiter ses activités ou lui imposer d'importants coûts ou des amendes ;</li> </ul> <p><b><i>Risques liés à la conformité et aux contrôles internes</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les obligations liées au statut de société cotée pourraient grever les ressources du Groupe et détourner l'attention de sa direction des autres priorités ;</li> <li>• Le Groupe pourrait être condamné du fait de manquements aux dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables, notamment les dispositions en matière de droit social, les dispositions régissant la vente de biens et de services, les lois en matière de protection des données, ainsi que les futures réglementations qui pourraient mettre à sa charge des obligations supplémentaires en lien avec son activité ;</li> </ul>
--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place de nouveaux principes comptables par la Société pourrait avoir un impact significatif sur la présentation du bilan, du compte de résultats et de l'état des flux de trésorerie ;</li> </ul> <p><b>Risques liés aux procédures contentieuses et d'arbitrage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe ainsi que sa direction pourraient occasionnellement faire l'objet de contentieux, procédures arbitrales, procédures administratives et fiscales, qui pourraient générer un passif important ;</li> </ul> <p><b>Risques en matière de législation fiscale et de problématiques fiscales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des modifications de la législation et des réglementations fiscales pourraient avoir une incidence défavorable sur la demande pour les services du Groupe et augmenter sa charge fiscale et/ou limiter la capacité du Groupe à utiliser ses reports déficitaires français ;</li> <li>• Des contrôles fiscaux en cours ou à venir pourraient augmenter sa charge fiscale. Plus particulièrement, un contrôle fiscal est en cours sur la Société relatif à des déclarations et opérations effectuées par la Société du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016 et au CIR pour 2014, 2015 et 2016 ;</li> <li>• La Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir certains avantages fiscaux applicables aux entreprises françaises de technologie ;</li> </ul> <p><b>4. Risques liés au profil et à la structure financiers du groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe pourrait être amené à comptabiliser des charges de dépréciation susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur ses résultats d'exploitation ;</li> <li>• Le Groupe pourrait être soumis à des risques liés à ses conditions de financement ;</li> <li>• La capacité du Groupe à mobiliser des capitaux dépend en partie de sa capacité à accéder aux sources de financement.</li> </ul>
D.3	<p><b>Principaux risques propres aux actions de la Société et à l'Offre</b></p>	<p>Les principaux facteurs de risque liés aux Actions et à l'Offre figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'insuffisance des souscriptions pourrait entraîner la réduction de l'augmentation de capital, voire l'annulation de l'Offre dans le cas où les souscriptions reçues n'atteindraient pas 75% du montant initialement prévu de l'augmentation de capital (avant exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (tels que ces termes sont définis à la Section E.3 ci-dessous)) ;</li> <li>• les Actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et seront soumises aux fluctuations de marché et un marché actif pourrait ne pas se développer pour les Actions de la Société, ce qui pourrait significativement affecter la liquidité et le prix de marché des Actions de la Société ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"><li>• le cours des Actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante (notamment au regard de la taille limitée du flottant, qui devrait représenter entre 12,96% et 21,34% du capital de la Société);</li><li>• le Contrat de Garantie lié à l'Offre pourrait ne pas être signé ou, dans certains cas, être résilié;</li><li>• l'actionnaire principal de la Société continuera à détenir une part significative du capital social de la Société après l'Offre ;</li><li>• l'émission par la Société ou les actionnaires significatifs d'un nombre important d'Actions de la Société à l'issue de la période de conservation ou la possibilité de telles émissions ou cessions pourrait avoir un effet défavorable sur le prix des Actions de la Société ; et</li><li>• la Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes réguliers à court ou moyen terme.</li></ul>
--	--	---

## Section E - Offre

E.1	<p><b>Montant total du produit de l'Offre et estimation des dépenses totales liées à l'Offre</b></p>	<p><b>Emission des Actions Nouvelles</b></p> <p><i>Produit brut de l'émission des Actions Nouvelles</i></p> <p>Le produit brut de l'émission des Actions Nouvelles serait d'environ 50,0 millions d'euros (ou environ 37,5 millions d'euros en cas de limitation de l'augmentation de capital à 75% du montant de l'augmentation de capital initialement envisagé), pouvant être porté à environ 57,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 66,1 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p><i>Produit net estimé de l'émission des Actions Nouvelles</i></p> <p>Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles serait d'environ 46,2 millions d'euros (ou environ 34,3 millions d'euros en cas de limitation de l'augmentation de capital à 75% du montant de l'augmentation de capital initialement envisagé), pouvant être porté à environ 53,4 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 61,6 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>Les frais et dépenses de l'Offre à la charge de la Société et qui seront payés à ou proche de la Date de Règlement-Livraison de l'Offre sont estimés à environ 3,8 millions d'euros.</p> <p><b>Cession des Actions Cédées</b></p> <p>Le produit brut de la cession des Actions Cédées serait d'environ 1,3 millions d'euros.</p> <p>Dans le cas où les souscriptions reçues dans le cadre de l'Offre se révéleraient insuffisantes pour permettre la souscription de l'intégralité des Actions de l'Offre et où il serait décidé de réduire la taille de l'Offre, il serait procédé à un ajustement de la taille de l'Offre par une réduction du montant de l'augmentation de capital par émission d'Actions Nouvelles dans la limite toutefois d'une réalisation de l'augmentation de capital à hauteur d'au moins 75% du montant de l'augmentation de capital initialement envisagé (avant exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (tels que ces termes sont définis à la Section E.3 ci-dessous)). En toutes hypothèses, le nombre d'Actions Cédées cédées dans le cadre de l'Offre par M. Christophe Sapet ne sera pas réduit.</p>
E.2	<p><b>Raisons de l'Offre / Utilisation prévue du produit de celle-ci</b></p>	<p>L'Offre et l'admission des Actions aux négociations sur Euronext Paris ont pour objectif de permettre au Groupe de financer sa stratégie de développement qui vise, par ordre décroissant de priorité, à:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) maintenir sa position de leader technologique via des investissements dans des logiciels et dans la recherche et le développement ;</li> <li>2) capitaliser sur le potentiel de croissance du marché des véhicules autonomes en élargissant ses équipes commerciales et marketing ;</li> <li>3) soutenir sa croissance en augmentant sa capacité de production ; et</li> </ol>

		<p>4) investir dans des marchés connexes et suivre des opportunités de croissance externe.</p> <p>En cas de réalisation partielle de l'augmentation de capital envisagée à hauteur de 75% du montant initialement envisagé (avant exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (tels que ces termes sont définis à la Section E.3 ci-dessous), les objectifs précités seront inchangés mais les dépenses allouées aux opportunités de croissance externe seront réduites.</p> <p>Par ailleurs, l'admission des Actions aux négociations sur Euronext Paris augmentera la visibilité de la marque Navya parmi les fournisseurs du Groupe ainsi que ses clients, existants et futurs.</p> <p>La Société percevra le produit de l'augmentation de capital résultant de l'émission des Actions Nouvelles, y compris les Actions Nouvelles émises en application du possible exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (tels que ces termes sont définis à la Section E.3 ci-dessous).</p> <p>M. Christophe Sapet percevra le produit de la cession des Actions Cédées.</p>
E.3	<b>Modalités et de conditions l'Offre</b>	<p><b>Nature et nombre de titres offerts dans le cadre de l'Offre</b></p> <p>Les Actions faisant l'objet de l'Offre sont des actions ordinaires de même valeur nominale (0,10 euro) et de même catégorie que les Actions Existantes.</p> <p>Les Actions Cédées sont des actions intégralement souscrites et entièrement libérées.</p> <p>Les Actions Nouvelles seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes et donneront droit à tout dividende distribué par la Société à compter de leur date d'émission.</p> <p><b>Structure de l'Offre</b></p> <p>L'Offre inclura la mise sur le marché d'un maximum de 7.488.569 Actions de l'Offre, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un maximum de 5.555.555 Actions Nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre), pouvant être porté à un maximum de 6.388.888 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, augmenté de 958.333 Actions Nouvelles Supplémentaire en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation;</li> <li>• un maximum de 141.348 Actions Cédées (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre), vendues par M. Christophe Sapet.</li> </ul> <p>Il est prévu que l'offre au public des Actions de la Société pour la négociation sur Euronext Paris soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« <b>Offre</b> ») comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un placement global (le « <b>Placement Global</b> ») principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant :</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>– un placement en France ; et</li> <li>– un placement privé international dans certains pays, y compris aux Etats-Unis d'Amérique aux <i>qualified institutional buyers</i> en vertu de la Règle 144A (« <b>Règle 144A</b> ») du U.S. Securities Act de 1993, tel qu'amendé (le « <b>Securities Act</b> ») et à l'extérieur des Etats-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du Securities Act (« <b>Regulation S</b> »); et</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert (l'« <b>Offre à Prix Ouvert</b> » ou l'« <b>OPO</b> »).</li> </ul> <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions de l'Offre allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'Actions de l'Offre offertes dans le cadre de l'Offre, avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO est inférieure à 10% du nombre d'Actions de l'Offre offertes dans le cadre de l'Offre, avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, le solde des Actions de l'Offre non allouées dans le cadre de l'OPO sera alloué dans le cadre du Placement Global.</p> <p>Les ordres de souscription seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fraction d'ordres A1: entre 10 et 200 actions incluses ; et</li> <li>• fraction d'ordres A2: au-delà de 200 actions.</li> </ul> <p>Les fractions d'ordres A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres A ne pourraient pas être entièrement satisfaits.</p> <p>Tout ordre de souscription devra être passé pour un minimum de 10 actions.</p> <p><b>Clause d'Extension</b></p> <p>En fonction de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, le nombre d'Actions Nouvelles pourra être augmenté d'un nombre égal à 15% du nombre initial d'Actions Nouvelles, soit un maximum de 833.333 Actions Nouvelles sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (la « <b>Clause d'Extension</b> »).</p> <p>La décision d'exercer la Clause d'Extension sera prise au moment de la fixation du prix par le Directoire prévue, selon le calendrier indicatif, le 19 juillet 2018 et sera mentionnée dans le communiqué de la Société et l'avis d'Euronext annonçant le résultat de l'Offre.</p> <p><b>Option de Surallocation</b></p> <p>La Société consentira à Crédit Suisse (l'« <b>Agent Stabilisateur</b> »), agissant au nom et pour le compte des Établissements Garants (tel que ce terme est défini ci-dessous), une option de surallocation portant sur un maximum de 15% du nombre d'Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension (soit un maximum de 958.333 Actions Nouvelles Supplémentaires sur la base de</p>
--	--	---

		<p>la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre), de manière à faciliter les opérations de stabilisation (l'« <b>Option de Surallocation</b> »).</p> <p>Cette Option de Surallocation permettra de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, dont l'objet est de soutenir le prix de marché des actions. Elle pourra être exercée en une seule fois à tout moment, en tout ou partie par l'Agent Stabilisateur au nom et pour le compte des Etablissements Garants (tel que ce terme est défini ci-dessous), pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, du 19 juillet 2018 au 17 août 2018.</p> <p>Si l'Option de Surallocation est exercée en tout ou partie, un communiqué de presse sera publié par la Société et une notice sera publiée par Euronext Paris contenant les informations concernant l'Option de Surallocation requises par les dispositions légales et réglementaires applicables, le cas échéant.</p> <p><b>Fourchette indicative du Prix de l'Offre et fixation du Prix de l'Offre</b></p> <p><i>Fourchette indicative du Prix de l'Offre</i></p> <p>Le prix des Actions de l'Offre (le « <b>Prix de l'Offre</b> ») sera le même dans l'OPO et dans le Placement Global.</p> <p>La fourchette indicative du Prix de l'Offre est comprise entre 9,00 euros et 12,00 euros par action (la « <b>Fourchette Indicative du Prix de l'Offre</b> »).</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette Fourchette Indicative du Prix de l'Offre. La Fourchette Indicative du Prix de l'Offre pourra être modifiée à tout moment jusqu'au jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre (inclus). En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre ou de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de participation à l'OPO sera ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse annonçant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres de souscription émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre sans restriction, ou, à défaut, la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre pourra être abaissée sans restriction, en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre.</p> <p><i>Fixation du prix</i></p> <p>Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé par le Directoire le 19 juillet 2018 selon le calendrier indicatif. Cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et/ou les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettent pas de fixer le Prix de l'Offre à cette date à des conditions satisfaisantes. La date de fixation du Prix de l'Offre pourra également être avancée en cas de clôture</p>
--	--	--

		<p>anticipée de l'OPO ou du Placement Global ou retardée en cas de prorogation de l'OPO ou du Placement Global.</p> <p>Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des Actions de l'Offre dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.</p> <p><b>Garantie</b></p> <p>L'Offre fera l'objet, à la date de la fixation du Prix de l'Offre, d'un contrat de garantie portant sur l'intégralité des Actions de l'Offre (le « <b>Contrat de Garantie</b> ») conclu entre la Société, 360 Capital Partners en qualité de prêteur d'actions en vertu d'un contrat de prêt d'action conclu dans le contexte de l'Option de Surallocation, M. Christophe Sapet en qualité d'actionnaire cédant, Credit Suisse et Natixis, en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés (les « <b>Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés</b> » ou les « <b>Établissements Garants</b> »).</p> <p>Les Etablissements Garants s'engageront chacun conjointement à faire souscrire, et à défaut à souscrire les Actions de l'Offre au Prix de l'Offre à la date de clôture de l'Offre.</p> <p>Le Contrat de Garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.</p> <p>Le Contrat de Garantie sera signé le jour de la fixation du Prix de l'Offre, postérieurement à celle-ci, prévue, selon le calendrier indicatif, le 19 juillet 2018.</p> <p>Le Contrat de Garantie pourra être résilié par les Établissements Garants sous certaines circonstances à tout moment jusqu'à la Date de Règlement-Livraison de l'Offre (incluse), prévue, selon le calendrier indicatif, le 23 juillet 2018.</p> <p>Les circonstances pouvant conduire à la résiliation du Contrat de Garantie incluent notamment, entre autres, les cas d'inexactitude ou de non-respect des déclarations et garanties ou de l'un des engagements de la Société, de 360 Capital Partners ou de M. Christophe Sapet, l'hypothèse où l'une des conditions suspensives ne serait pas réalisée et les cas de survenance de certains événements significatifs de marché rendant l'Offre, de l'avis des Etablissements Garants, impraticable ou déconseillée.</p> <p><b>Calendrier indicatif</b></p> <table data-bbox="478 1590 1436 1960"> <tr> <td data-bbox="478 1590 766 1657">11 juillet 2018</td> <td data-bbox="766 1590 1436 1657">Visa de l'AMF sur le Prospectus</td> </tr> <tr> <td data-bbox="478 1657 766 1792">12 juillet 2018</td> <td data-bbox="766 1657 1436 1792">Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition au public du Prospectus</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="766 1792 1436 1881">Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'OPO</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="766 1881 1436 1960">Ouverture de l'Offre</td> </tr> </table>	11 juillet 2018	Visa de l'AMF sur le Prospectus	12 juillet 2018	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition au public du Prospectus		Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'OPO		Ouverture de l'Offre
11 juillet 2018	Visa de l'AMF sur le Prospectus									
12 juillet 2018	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition au public du Prospectus									
	Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'OPO									
	Ouverture de l'Offre									

		<p>18 juillet 2018 Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet</p> <p>19 juillet 2018 Clôture du Placement Global à 13 heures (heure de Paris)</p> <p>Fixation du Prix de l'Offre et exercice potentiel de la Clause d'Extension</p> <p>Signature du Contrat de Garantie</p> <p>Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'Offre</p> <p>Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre</p> <p>Première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris</p> <p>Début de la période de stabilisation (le cas échéant)</p> <p>20 juillet 2018 Début des négociations des Actions de l'Offre (sous forme de promesses d'actions) sur une ligne de cotation intitulée « NAVYA PROM » jusqu'à la Date de Règlement-Livraison du Placement Global et de l'OPO)</p> <p>23 juillet 2018 Règlement-livraison de l'Offre</p> <p>Date limite d'exercice de ses BSPCE par Christophe Sapet</p> <p>24 juillet 2018 Début des négociations des Actions sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « NAVYA »</p> <p>17 août 2018 Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation (le cas échéant)</p> <p>Fin de la période de stabilisation (le cas échéant)</p> <p><b>Modalités de souscription</b></p> <p>Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 18 juillet 2018 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.</p> <p>Les ordres de souscription passés par des investisseurs par Internet dans le cadre de l'OPO seront révoqués par Internet jusqu'à la date de clôture de l'OPO (le 18 juillet 2018 à 20 heures (heure de Paris)). Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres transmis par d'autres canaux sont révoqués et dans quelles conditions (y compris si les ordres transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet).</p>
--	--	--

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Etablissements Garants au plus tard le 19 juillet 2018 à 13 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

### **Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés**

Credit Suisse

Natixis

### **Engagements de souscription**

La Société a reçu des engagements de souscription (ensemble, les « **Engagements de Souscription** ») de certains de ses actionnaires, à savoir FPCI Robolution Capital, Keomotion, Valeo Bayen et Gravitation (les « **Actionnaires Participants** »).

Les Actionnaires Participants se sont irrévocablement engagés à souscrire à l'Offre à un prix par action égal au Prix de l'Offre (tel qu'il sera déterminé par le Directoire le 19 juillet 2018, selon le calendrier indicatif) pour un montant total de 8.575.000 euros, répartis comme suit, étant précisé que les Actionnaires Participants ne doivent pas être considérés comme agissant, solidairement ou de concert:

<b>Actionnaire Participant</b>	<b>Montant</b>
<b>FPCI Robolution Capital</b>	EUR 2.000.000
<b>Keomotion</b>	EUR 3.000.000
<b>Valeo Bayen</b>	EUR 3.000.000
<b>Gravitation</b>	EUR 575.000
<b>Total</b>	<b>EUR 8.575.000</b>

L'ensemble de ces Engagements de Souscription correspond à des souscriptions en numéraire.

Ces Engagements de Souscription ne constituent pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

A l'issue de la construction du livre d'ordres (tel que ce terme est compris dans les usages professionnels), en fonction du résultat des souscriptions reçues au titre de l'Offre, les ordres de souscription placés en application de ces Engagements de Souscription pourraient être réduits par les Coordinateurs Globaux, en accord avec la Société, dans le respect des principes d'allocation usuels conformément aux politiques d'allocation des Etablissements Garants telles que transmises à la Société.

### **Stabilisation**

Aux termes du Contrat de Garantie, l'Agent Stabilisateur, Crédit Suisse agissant en qualité d'agent de la stabilisation au nom et pour le compte de l'ensemble des Etablissements Garants, pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de) réaliser toutes opérations de stabilisation jugées utiles afin de soutenir le prix de marché

		<p>des Actions de la Société conformément aux lois et réglementations applicables, et en particulier aux dispositions du Règlement du Parlement et du Conseil n° 596/2014 du 16 avril 2014 et du Règlement Délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016. Il n'existe, toutefois, aucune obligation pour l'Agent Stabilisateur d'entreprendre de telles opérations et il pourra être mis fin à ces opérations, dans le cas où elles seraient mise en œuvre, à tout moment.</p> <p>Les opérations de stabilisation sont destinées à soutenir le prix de marché des Actions et peuvent aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence. En cas de mise en œuvre, de telles interventions pourront être réalisées, à tout moment, à compter de l'annonce du Prix de l'Offre et à tout moment pendant une période s'achevant 30 jours calendaires plus tard, ou, à tout moment du 19 juillet 2018 au 17 août 2018 inclus, selon le calendrier indicatif.</p> <p><b>Offres concomitantes d'actions de la Société</b></p> <p>Sans objet.</p>
E.4	<b>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'Offre</b>	<p>Les Établissements Garants et/ou certains de leurs affiliés ont fourni et/ou pourront fournir dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres au Groupe, à ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquelles ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p>
E.5	<b>Personnes ou entités offrant de vendre des actions/ Convention de blocage</b>	<p><b>Actions Cédées</b></p> <p>Christophe Sapet, Président du Directoire, détenant, directement et via sa holding personnelle DV Investissements SC (808 947 961 RCS Lyon), 4,59% du capital social de la Société à la date du Prospectus et qui détiendra 10,72% à l'issue de l'exercice de ses BSPCE, s'est engagé à céder les Actions Cédées dans les conditions décrites ci-dessous.</p> <p>Christophe Sapet, Président du Directoire, s'est engagé à céder les Actions Cédées.</p> <p>Sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, Christophe Sapet céderait 141.348 Actions Cédées.</p> <p>Sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, Christophe Sapet céderait 106.103 Actions Cédées.</p> <p><b>Engagement d'abstention et de conservation de la Société</b></p> <p>Pendant la période débutant à la date de signature du Contrat de Garantie jusqu'à la date (inclusive) qui est 180 jours calendaires après la Date de Règlement-Livraison de l'Offre, sans l'accord préalable des Etablissements Garants, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p><b>Engagement d'abstention et de conservation de FPCI Robolution Capital 1, Gravitation, Paris Region Venture Fund, Valeo Bayen, Keomotion et DV Investissements</b></p>

		<p>Pour FPCI Robolution Capital 1, Gravitation, Paris Region Venture Fund, Valeo Bayen et Keomotion, pendant la période débutant à la date de signature du Contrat de Garantie et jusqu'à la date (inclusive) qui est 180 jours calendaires après la Date de Règlement-Livraison de l'Offre, sans l'accord préalable des Etablissements Garants, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p>Pour DV Investissements, sans l'accord préalable des Etablissements Garants, sous réserve de certaines exceptions, pendant la période débutant à la date de signature du Contrat de Garantie et jusqu'à la date (inclusive) qui est (A) 180 jours calendaires après la Date de Règlement-Livraison de l'Offre, concernant au maximum 50% de toutes participations qu'elle détient dans toutes sociétés du Groupe et (B) 365 jours calendaires après la Date de Règlement-Livraison de l'Offre, concernant le solde de toutes participations qu'elle détient dans toutes sociétés du Groupe après application de la clause (A) ci-dessus.</p> <p><b>Engagements d'abstention et de conservation de M. Christophe Sapet et des autres dirigeants</b></p> <p>Pour M. Christophe Sapet, concernant les actions qu'il détient personnellement, et cinq autres dirigeants (Jérôme Rigaud (directeur des opérations), Frank Maccary (directeur financier), Pascal Lecuyot (directeur de la technologie), Henri Coron (directeur du développement commercial) et Nicolas de Crémiers (chef du marketing)), pendant la période débutant à la date de signature du Contrat de Garantie et jusqu'à la date (inclusive) qui est 365 jours calendaires après la Date de Règlement-Livraison de l'Offre, sans l'accord préalable des Etablissements Garants, sous réserve de certaines exceptions.</p>															
E.6	<p><b>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre</b></p>	<p><b>Impact de l'Offre sur les capitaux propres consolidés de la Société</b></p> <p>Sur la base des capitaux propres consolidés de la Société au 31 mars 2018 et du nombre d'actions composant le capital social à la suite de la réalisation de l'augmentation de capital du 30 avril 2018 et de l'Exercice des BSPCE, les capitaux propres consolidés par action, avant et après l'émission des Actions Nouvelles (soit, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, 5.555.555 Actions Nouvelles), s'établiraient comme suit, sur une base non-diluée et sur une base entièrement diluée (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers):</p> <table border="1" data-bbox="507 1487 1430 1917"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;"><b>Capitaux propres consolidés par action au 31 mars 2018</b></th> </tr> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;"><b>2018</b></th> </tr> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;"><b>Tels qu'ajustés à la suite de la réalisation de l'augmentation de capital du 30 avril 2018 et de l'Exercice des BSPCE</b></th> </tr> <tr> <th style="text-align: left;"><b>(en euros par actions)</b></th> <th style="text-align: center;"><b>sur une base non-diluée</b></th> <th style="text-align: center;"><b>sur une base entièrement diluée</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: left;">Avant émission des Actions Nouvelles</td> <td style="text-align: center;">1,01</td> <td style="text-align: center;">1,31</td> </tr> </tbody> </table>	<b>Capitaux propres consolidés par action au 31 mars 2018</b>			<b>2018</b>			<b>Tels qu'ajustés à la suite de la réalisation de l'augmentation de capital du 30 avril 2018 et de l'Exercice des BSPCE</b>			<b>(en euros par actions)</b>	<b>sur une base non-diluée</b>	<b>sur une base entièrement diluée</b>	Avant émission des Actions Nouvelles	1,01	1,31
<b>Capitaux propres consolidés par action au 31 mars 2018</b>																	
<b>2018</b>																	
<b>Tels qu'ajustés à la suite de la réalisation de l'augmentation de capital du 30 avril 2018 et de l'Exercice des BSPCE</b>																	
<b>(en euros par actions)</b>	<b>sur une base non-diluée</b>	<b>sur une base entièrement diluée</b>															
Avant émission des Actions Nouvelles	1,01	1,31															

	<p>Après émission d'un nombre maximum de 5.555.555 Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre</p>	2,42	2,57
	<p>Après émission d'un nombre maximum de 6.388.888 Actions Nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation), sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre</p>	2,59	2,73
	<p>Après émission d'un nombre maximum de 6.388.888 Actions Nouvelles et de 958.333 Actions Nouvelles Supplémentaire (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre</p>	2,78	2,90
	<p><b>Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'Offre</b></p> <p>L'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait 1% du capital social de la Société à la suite de l'Exercice des BSPCE et déciderait de ne pas souscrire à l'Offre serait la suivante :</p>		
		<p><b>Participation de l'actionnaire</b></p>	
	<i>(en %)</i>	<b>sur une base non-diluée</b>	<b>sur une base entièrement diluée</b>
	Avant émission des Actions Nouvelles	1,00	0,92

		<p>Après émission d'un nombre maximum de 5.555.555 Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre</p> <hr/> <p style="text-align: right;">0,81</p>	<p style="text-align: right;">0,75</p> <hr/>
		<p>Après émission d'un nombre maximum de 6.388.888 Actions Nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation), sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre</p> <hr/> <p style="text-align: right;">0,78</p>	<p style="text-align: right;">0,73</p> <hr/>
		<p>Après émission d'un nombre maximum de 6.388.888 Actions Nouvelles et de 958.333 Actions Nouvelles Supplémentaire (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre</p> <hr/> <p style="text-align: right;">0,76</p>	<p style="text-align: right;">0,71</p> <hr/>
E.7	<b>Dépenses facturées à l'investisseur par la Société</b>	Sans objet.	